

# EXAMENS DES COMPTES 2023

## QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

### Questions de la commission de gestion

#### Dicastère 0

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Dotation et variation du personnel par dicastère</b>	<b>47</b>

#### Question 1

Comment la revue régulière des effectifs de la Ville est-elle effectuée (processus) ? Comment les besoins en personnel sont-ils déterminés ? Est-ce qu'il existe des statistiques / moyennes de personnel des communes/villes valaisannes, qui permettent d'évaluer les effectifs sédunois par dicastère ? Quelles sont les réflexions et les conclusions sur les dotations du personnel actuelles et nécessaires ?

#### Réponse

Un outil de suivi des effectifs est en phase de finalisation. Il a été développé sur le logiciel Abacus et met en relation les effectifs et la masse salariale RH avec le budget financier. Il sera mis à disposition d'ici la fin du premier semestre 2024 pour tous les chefs de service. En dehors de l'outil, chaque demande liée à l'effectif du personnel (engagement, augmentation du taux d'activité, ...) passe par le service RH pour évaluation du besoin et adéquation au budget. Toute demande d'augmentation de l'effectif en dehors du processus budgétaire annuel fait l'objet d'une note au Président pour préavis. Le tout est ensuite régularisé lors du processus budgétaire annuel. Il n'existe pas aujourd'hui de ratio par dicastère au niveau des communes valaisannes. Les réflexions concernant les effectifs de la Ville se font au coup par coup. La situation est évaluée en lien avec l'évolution de la masse de travail et notamment des heures travaillées (heures supplémentaires, ...).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>30</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>18</b>

#### Question 2

Quel est le solde de vacances non prises et d'heures supplémentaires au 31.12.2023 pour l'ensemble du personnel de la Ville ? Si ce montant est significatif, pourquoi ne pas comptabiliser une provision pour heures supplémentaires et vacances non prises à la lumière des exigences imposées au CMS ?

#### Réponse

Les suivis de solde de vacances et heures supplémentaires se font au 31.12. Le suivi est réalisé par les services tout au long de l'année. Le maximum autorisé est de 30 heures positives et de 15

heures en malus. Selon la directive sur la gestion du temps (art. 4 al. 4.) le temps en sus des 30 heures sont abandonnées et un malus supérieur au 15 heures peut entraîner une réduction des vacances ou être déduit du salaire. A la vue des contrôles réguliers effectués les soldes ne sont pas significatifs et ne nécessitent pas de comptabiliser une provision d'heures comme cela est le cas dans le monde de la santé où la pénurie de personnel et la typicité du métier (beaucoup de salaire à l'heure) engendre ce type de problématique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Investissement</b>		<b>Investissements</b>	<b>23</b>

### Question 3

**La Ville réalise des investissements dans la production et l'économie d'énergie, notamment dans des nouvelles centrales solaires photovoltaïques et dans l'isolation des bâtiments, qui permettent de diminuer les charges de la Ville. Est-ce que ces impacts positifs sont mesurés en kWh et en CHF ?**

**Quelles sont les quantités produites totales par nos investissements (monitoring) ?**

**Existe-t-il une stratégie pour favoriser l'autoconsommation ? Quelle est la part non consommée ?**

**Quel est le prix de reprise du kWh par OIKEN ?**

**A l'instar des rapports annuels d'entreprises, pourquoi la Ville ne communique-t-elle pas sur son développement durable ?**

### Réponse

#### Question 3

**La Ville réalise des investissements dans la production et l'économie d'énergie, notamment dans des nouvelles centrales solaires photovoltaïques et dans l'isolation des bâtiments, qui permettent de diminuer les charges de la Ville. Est-ce que ces impacts positifs sont mesurés en kWh et en CHF ?**

Les résultats liés aux investissements photovoltaïques sont monitorés et calculés tant en termes d'énergie que de coûts. Les installations PV permettent d'une part de réduire les charges liées à la consommation soutirée du réseau en autoconsommant une partie de la production, et d'autre part d'encaisser un montant pour la réinjection dans le réseau.

Concernant les améliorations suite à des travaux d'isolation, un suivi général et annuel des consommations des principaux bâtiments communaux est réalisé chaque année avec comme source de données les factures d'électricité, de gaz et de CAD d'OIKEN. Ce dernier est depuis cette année automatisé via une plate-forme web en ligne qui nous permet de comparer les consommations annuelles et d'ainsi avoir un aperçu général des améliorations.

**Quelles sont les quantités produites totales par nos investissements (monitoring) ?**

Bilan des installations solaires de la Ville de Sion depuis leur mise en service :

Stade de Tourbillon : mise en service le 29.11.2023

- Production brute totale : 101'870 kWh → Rétribution à OIKEN : CHF 2'037.-
- Autoconsommation : 19'962 kWh → gain estimé pour la Ville : CHF 5'988.-
- Refoulement : 81'908 kWh → gain estimé pour la ville : CHF 14'588.-
- Taux d'autoconsommation : 19.6%
- Taux d'autonomie : 26%

Ecole de Champsec : mise en service le 26.08.2022

- Production brute totale : 186'520 kWh → Rétribution à OIKEN : CHF 3'730.-
- Autoconsommation : 77'614 kWh → gain estimé pour la Ville : CHF 22'423.-
- Refoulement : 259'283 kWh → gain pour la ville : CHF 43'923.-
- Taux d'autoconsommation : 23.5%

- Taux d'autonomie : 39%
- Patinoire/piscine : 04.07.2023
- Production brute totale : 308'000 kWh → Rétribution à OIKEN : CHF 6'160.-
  - Autoconsommation : 237'227 kWh → gain estimé pour la Ville : CHF 70'764.-
  - Refoulement : 70'773 kWh → gain pour la Ville : CHF 11'820.-
  - Taux d'autoconsommation : 77%
  - Taux d'autonomie : 20%
- Scorpions : 01.03.2021
- Autoconsommation : 5'638 kWh → gain estimé pour la Ville : CHF 1'295.-
  - Taux d'autoconsommation : 5.6%
  - Taux d'autonomie : 39%

**Pour plus de détails voir le fichier bilan PV Sion**

**Existe-t-il une stratégie pour favoriser l'autoconsommation ? Quelle est la part non consommée ?**

Il n'existe pas de solutions simples automatisées pour des bâtiments publics permettant d'augmenter l'autoconsommation. Le monitoring permet de le rendre visible, mais il n'est pas toujours évident de décaler des consommateurs. Aujourd'hui, en fonction de la typologie des bâtiments, le taux d'autoconsommation varie entre 20% (stade de Tourbillon, Champsec) et 77% (piscine/patinoire).

**Quel est le prix de reprise du kWh par OIKEN ?**

Le prix de reprise varie chaque année. Pour 2024, il est de 18.2 cts/kWh.

**A l'instar des rapports annuels d'entreprises, pourquoi la Ville ne communique-t-elle pas sur son développement durable ?**

Il n'y a pas de normes pour les villes en termes de publication de résultats liés au développement durable. Des éléments sont cependant publiés régulièrement via la brochure Sion 21, les communications prévues dans le cadre de Cité de l'énergie, du plan climat intercommunal et les publications de OIKEN pour les thématiques traitées pour l'ensemble des communes de desserte

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Annexe</b>		<b>Garanties</b>	<b>289</b>

**Question 4**

**Qui sont les bénéficiaires des cautionnements accordés pour un montant total de CHF 350'260 ?**

**Est-ce que de nouveaux cautionnements sont prévus ? Si oui, pour quel bénéficiaire et pour quel montant ?**

**Réponse**

Par le passé, la Municipalité a décidé de cautionner certains projets d'investissement ou des lignes de crédit pour des entités assumant des tâches publiques :

Triage du Cône de Thyon	Fr. 199'756.-
TC Bramois	Fr. 125'000.-
FC Bramois	Fr. 25'504.-

A partir de 2025, le tableau de la page 289 sera complété par le cautionnement de la ville pour la construction de la salle de concerts et congrès. A terme, le cautionnement total de cet objet s'élèvera à environ 25 millions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Investissement</b>		<b>Crédits d'engagement</b>	<b>37</b>

**Question 5**

1. Est-ce que les budgets validés pour les crédits d'engagement pourront être respectés ? Quel est l'estimation actuelle du coût total pour chacun des crédits d'engagement ? Est-ce que les subventions attendues pour la passerelle de l'hôpital ont été modifiées depuis l'octroi du crédit d'engagement ?
2. Pourquoi maintenir le centre scolaire de Champsec dans le tableau, alors qu'aucun mouvement n'est enregistré et que l'ouvrage est terminé ?
3. Est-ce possible de nous transmettre le rapport de l'Inspectorat des finances qui précise notamment les conditions d'un crédit d'engagement ?
4. Pourquoi ne pas rajouter dans le tableau des crédits d'engagement une colonne pour les subventions prévues ?

**Réponse**

Question 1 :

**Pôle musique**

Le Pôle musique bénéficie d'un crédit d'engagement de Fr. 17'050'000.-, réparti à charge de la Ville (67 %) et du Canton (33 %). Ce montant comprend un crédit initial de Fr. 11'700'000.- (estimé avec une marge de précision annoncée de +/- 15% en tant que transformation, non incluse dans le crédit octroyé) et d'un crédit additionnel de Fr. 5'350'000.- imputé à des travaux complémentaires. Les écoles de musique, au travers de leur Association, procéderont à des investissements spécifiques à leur propre charge.

La mise en service du Pôle musique s'effectue de façon progressive :

- ° l'EJMA est entrée dans ses nouveaux locaux à l'automne 2023.
- ° les bâtiments principaux seront livrés pour la rentrée d'août 2024.
- ° les bâtiments C et D (black box en particulier) seront livrés pour la fin 2024.

A ce stade déjà largement engagé des travaux, une augmentation des coûts de l'ordre de 10% du crédit initial, soit 1'200'000.- est prévisible compte tenu des difficultés de la transformation d'un tel objet ; elle reste cependant inférieure à la marge de précisions annoncée lors du crédit d'engagement.

**Passerelle de l'Hôpital**

Il faut escompter une augmentation globale d'environ 10% à 12 % due à l'augmentation de l'énergie et des matières premières, Ainsi le crédit d'engagement de Fr 8'800'000.- passera à Fr 9'680'000.-. Les contributions des partenaires qui ne sont pas plafonnées seront adaptées et discutées en conséquence. Seul Sogaval pourra être interpellé.

Le calendrier des travaux a été le suivant : la mise en service et ouverture au public de la passerelle s'est faite le 6 décembre 2023. L'inauguration de la passerelle a eu lieu le 28 mars 2024. Les décomptes finaux avec les entreprises sont en cours.

**Ancien hôpital**

Depuis le crédit d'engagement de juin 2020, une importante modification a particulièrement impacté le projet de bâtiment administratif. Il s'agit de la couverture de la cour intérieure par une verrière en lieu et place d'un patio ouvert, selon la demande des services cantonaux et fédéraux du patrimoine. Cette modification représente un surcoût global d'env. Fr. 2'200'000.-.

Malgré les renchérissements redoutés pour les années 2020-2024, les adjudications effectuées à ce jour (env. 50% du montant total des travaux) confirment les devis initiaux ; le surcoût relatif à la couverture de la cour correspond actuellement à la marge de précision de 10% qui avait été intégrée au crédit

d'engagement (10% de Fr. 22'900'000.-, soit Fr. 2'290'000.-, pour un crédit total octroyé de Fr. 25'190'000.-).

L'objectif demeure de respecter au plus près le crédit d'engagement ; des pointages seront effectués au fur et à mesure des adjudications futures et du développement du chantier qui a démarré ce printemps.

#### **Nouveau centre horticole**

La demande d'autorisation de construire a été publiée par le Canton au Bulletin officiel du 14 juin 2023. Une autorisation de mise en travaux anticipée a été délivrée par la CCC le 16 octobre 2023, dans l'attente du préavis définitif du SEN.

Le budget est globalement respecté.

Le planning prévoit avec une mise en exploitation des serres au cours de l'hiver 2024-2025 et une remise complète de l'ouvrage, avec le bâtiment administratif, à l'été 2025.

#### **Place de la Planta**

Pas d'information particulière à communiquer à ce stade, le dossier est en cours de développement.

#### **Piscine de la Blancherie**

Pour l'heure, le cadre budgétaire est respecté bien que toutes les soumissions ne soient pas rentrées et que certains coûts de matériaux se confirment être à la hausse. L'exécution importante de réfection des bassins est planifiée sur 2024 et 2025 en vue de la saison 2025.

#### **Question 2 :**

La ligne sur le crédit d'engagement du centre scolaire de Champsec sera retirée de ce tableau dès que le décompte final aura été établi et validé. Pour l'heure, les dernières factures sont réglées grâce à la provision enregistrée dans les comptes 2022.

#### **Question 3 :** sur la page ci-après

### 5 COMPÉTENCES D'ENGAGEMENT

La loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 fixe les compétences d'engagement des dépenses du Conseil municipal et de l'Assemblée primaire (du Conseil général). L'article 17 c) LCo précise notamment que la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins 10'000 francs, relève de la compétence de l'Assemblée primaire (du Conseil général).

Nous présentons ci-après de manière synthétique le seuil de compétences d'engagement au-delà duquel une décision du Conseil général doit être prise. Ce seuil se réfère aux recettes brutes déterminantes (soit sans les imputations internes) selon le Service des affaires intérieures et communales (SAIC), par sa section des finances communales, tel qu'émergeant des derniers comptes publiés au moment d'envisager la dépense (lors de la présentation du budget 2022, les recettes connues étaient par exemple celles du compte 2020). Comme l'article 4 du règlement communal d'organisation de la ville de Sion fixe cette limite à 2.5%, à l'exception toutefois des achats immobiliers du patrimoine financier pour lesquels le montant doit être supérieur à 5% des recettes brutes déterminantes du dernier exercice, cette limite inférieure est prise en compte par la commune pour définir le seuil de compétence du Conseil général :

Budget	Recettes déterminantes CHF	5% CHF	2.5% CHF
2019	226'495'499	11'324'775	5'662'387
2020	231'593'971	11'579'699	5'789'849
2021	230'598'317	11'529'916	5'764'958
2022	219'722'008	10'986'100	5'493'050

Nous avons vérifié le respect de ce dispositif pour 3 projets des derniers exercices (2020 à 2022). Pour ce faire, nous avons fait ressortir, par la municipalité, la description, le coût global attendu et effectif de chacun des 3 projets qu'elle considérait comme des dépenses nouvelles et les décisions d'engagement y relatives.

Ces éléments se résument comme suit :

Numéro de projet	Moment du choix de la dépense	Crédit d'engagement sollicité CHF	Date de décision (CG = Conseil général) (CM = Conseil municipal)	Montant net comptabilisé à ce jour CHF
308.5040.10 Centre scolaire de Champsec	2020	22'400'000	CG : 25.2.2020	18'531'546
902.5040.39 Piscine de la Blancherie	2019	8'650'000	CG : 18.6.2019	3'724'011
600.5010, Passerelle de l'Hôpital	2021	8'800'000	CG : 23.11.2022	3'654'023

Les compétences d'engagement de la dépense sont respectées pour les trois projets analysés.

Nous avons toutefois constaté que les montants octroyés par le Conseil général pour le projet du centre scolaire de Champsec et de la passerelle de l'hôpital correspondent au montant brut des travaux au lieu du montant net (art. 75 ch. 1 de l'OGFCo) restant à charge de la commune (coûts des travaux sous déduction des subventions cantonales et des participations de tiers).

Les projets ont été publiés dans les tableaux synoptiques des crédits d'engagement.

Question 4 : Nous allons étudier la possibilité d'intégrer une colonne supplémentaire dans les prochaines brochures des comptes.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement Investissement</b>			

#### Question 6

En lien avec la résolution « informations sur la mise en œuvre des amendements au budget acceptés par le Conseil général », pouvez-vous nous transmettre le suivi des amendements (amendements / dépenses effectives / description des dépenses) ?

#### Réponse

N° compte	Dicastère - Centre d'activité	Libellé	Rubrique avant amendement	Rubrique après amendement	Comptes 2023
<b>Budget d'exploitation</b>					
150.3637	Administration générale et finances - Comptabilité générale	Subventions aux personnes physiques	580'000	652'500	670'125
264.3635	Economie, innovation et tourisme - Gestion du portefeuille énergétique	Subventions aux entreprises privées	0	100'000	0
264.3637	Economie, innovation et tourisme - Gestion du portefeuille énergétique	Subventions aux personnes physiques	500'000	600'000	199'384
400.3010	Affaires sociales - Administration	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	1'402'000	1'432'000	1'450'524
608.3119	Travaux publics - Déchets	Autres immobilisations	280'000	140'000	173'957
608.3510	Travaux publics - Déchets	Attributions financements spéciaux, capitaux propres	0	98'000	0
608.4510	Travaux publics - Déchets	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	-42'000	0	20'095
701.3144	Batiments et Constructions - Bâtiments communaux	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	995'000	1'200'000	1'184'303
850.3637	Urbanisme et mobilité - Parcs et jardins	Subventions aux personnes physiques	150'000	75'000	0
<b>Budget des investissements</b>					
600.5010	Travaux publics - Administration, réseau routier et environnement	Pistes cyclables et parcs vélos	200'000	300'000	394'196
601.5060	Travaux publics - Voirie	Véhicules	660'000	460'000	448'470
701.5040	Batiments et Constructions - Bâtiments communaux	Rénovation d'immeubles + PV	0	200'000	198'199
852.5040	Urbanisme et mobilité - Parcs et jardins	Aménagements espaces publics	900'000	1'000'000	1'008'652
854.5010	Urbanisme et mobilité - Eclairage public	Eclairage public	750'000	850'000	894'663

### Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.4411</b>	<b>Gains provenant des ventes d'immobilisations PF</b>	<b>65</b>

#### Question 7

Quel est le détail des gains réalisés par vente ? (Situation de l'objet, type d'objet, superficie, gain réalisé, acheteur)

Quel est le processus lors d'une vente de terrain (expertise,...)? Existe-t-il un inventaire des terrains disponibles à la vente ?

#### Réponse

Parcelle No 9503 / gain de 2'288'750 francs / Vente à une société anonyme  
 Parcelle No 6345 / gain de 379'957 francs / Vente à un particulier  
 Parcelle No 14379 / gain de 182'145 francs / Vente à une société anonyme  
 + diverses ventes générant des gains inférieurs à 50'000 francs.

En fonction des opportunités qui se présentent, et lorsque l'opération est qualifiée de judicieuse, la Ville de Sion achète et vend des parcelles de son patrimoine. Ces transactions se basent effectivement sur des expertises externes.

Il n'existe pas d'inventaire à proprement dit des parcelles à vendre.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA</b>	<b>60</b>

**Question 8**

**Redevances affichage publicitaires : Pourquoi cette rubrique est-elle en baisse par rapport au budget ? Quels sont les changements depuis le budget ?**

**Réponse**

Cette différence s'explique par le fait que la passation entre l'ancien et le nouveau concessionnaire a été plus compliquée et longue que prévu, notamment la reprise du parc d'affichage. Une baisse de redevance pour 2023 a dû être actée après l'établissement des budgets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>111.4632</b>	<b>Subventions des communes, ass. de communes</b>	<b>61</b>

**Question 9**

**Tribunaux : Quel est l'état des négociations avec les communes voisines ?**

**Réponse**

Actuellement, les négociations avec les Communes de l'ARS portent sur leur participation aux établissements du tertiaire ; une proposition de maintien de la contribution de Fr 3.- par habitant leur a été faite. En attente de leur réponse, étant précisé qu'il s'agit d'une contribution volontaire

**Dicastère 2 : Economie & Tourisme**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.4039</b>	<b>Autres impôts sur la propriété et sur les charges</b>	<b>80</b>

**Question 10**

**Pourquoi le revenu des taxes de séjour forfaitaires est-il plus bas qu'en 2022 ?**

**Réponse**

Le montant des taxes de séjour forfaitaires perçues dépend du nombre de propriétaires de résidences secondaires assujettis. Ce nombre de propriétaires varie d'année en année. Les raisons de ces variations sont multiples. Nous pouvons mentionner les plus courantes :

- La vente du bien à une personne non assujettie (par exemple une personne domiciliée sur le territoire de la commune de Sion) ;
- L'occupation d'une résidence secondaire à titre de résidence principale par un locataire domicilié à Sion.

Comme la perception des taxes de séjours forfaitaires est entrée en vigueur en 2021, suite à l'homologation du règlement communal sur les taxes de séjour et d'hébergement, nous ne disposons pas encore du recul nécessaire afin de pouvoir estimer plus précisément les recettes. Nous adoptons donc le principe de prudence lors de la phase de budgétisation.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	<b>81</b>

**Question 11**

**Ce compte enregistre une augmentation de CHF 1'175'784, par rapport au budget, qui s'explique selon le commentaire en p.83 par un changement comptable auprès de la société de partenaire AKEB et par l'augmentation des coûts de l'énergie pour l'alimentation des services auxiliaires des unités de production. Quel est l'impact de chacun de ces éléments en CHF ?  
Quels sont les investissements réalisés par la société AKEB ?  
Quel est le pourcentage de détention de la Ville dans cette société ?  
Quelles sont les perspectives pour la centrale du Bugey ?**

**Réponse**

Selon le contrat conclu le 26 mai 1972 entre Axpo Solutions AG et Electricité de France (EDF), AXPO a un droit de prélèvement de 17,5% de la puissance disponible sur la durée d'exploitation des tranches 2 et 3 de la centrale nucléaire du Bugey. Parallèlement, AXPO s'est engagée à financer 17,5% des coûts de construction de ces tranches. Le droit de prélèvement d'énergie et l'obligation de financement ont été repris en 1973 par Aktiengesellschaft für Kernenergie-Beteiligung Luzern (AKEB). Celle-ci doit également prendre en charge une partie des coûts d'exploitation et d'investissement des tranches 2 et 3. La mise en service commerciale des deux tranches d'une puissance de 910 MW chacune a eu lieu en 1979.

Avec les contrats en vigueur, AKEB s'est assuré des droits de prélèvement d'énergie d'environ 2 300 gigawattheures (GWh) par an en provenance de Bugey, d'environ 1 300 GWh en provenance de Cattenom et d'environ 1 400 GWh en provenance de Leibstadt.

Les investissements 2023 réalisés sont principalement liés à la sécurité et au cycle de vie des installations.

La Ville de Sion détient le 3.09% du capital d'AKEB, à travers AXPO qui détient le 31% d'AKEB. La Ville a un droit de prélèvement uniquement en provenance de Bugey d'environ 70 GWh par an pour une puissance d'environ 10 MW.

La modification de la méthode d'activation des charges d'investissement d'AKEB a entraîné des répercussions sur les comptes 2023 de la Ville de Sion pour un montant de 840 KCHF et l'augmentation des coûts de l'énergie pour les services auxiliaires des unités de production pour un montant de 155 KCHF.

A ce jour la date de l'arrêt de la centrale de Bugey a été fixée à la fin 2031. Mais, en se référant aux déclarations du Président français Emmanuel Macron faites au printemps 2023, qui a affirmé vouloir « prolonger tous les réacteurs nucléaires qui peuvent l'être sans rien céder sur la sûreté » et avoir « demandé à EDF d'étudier les conditions de prolongation au-delà de 50 ans, en lien avec l'autorité de sûreté nucléaire » nous sommes dans l'incertitude quant à la durée d'exploitation des réacteurs 2 et 3 de la centrale EDF de Bugey. Elle pourrait être prolongée jusqu'au début des années 2040.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.4634</b>	<b>Evolution du fonds de transition énergétique</b>	<b>85</b>

#### Question 12

**Pourquoi ce fonds est-il utilisé pour des charges liées à la déléguée à l'énergie, et donc pour une charge de fonctionnement ? Pourquoi ne pas utiliser ce fonds uniquement pour des investissements ? Quel est le coût total de la déléguée de l'énergie ? Pourriez-vous nous transmettre le règlement de ce fonds ?**

#### Réponse

**Pourquoi ce fonds est-il utilisé pour des charges liées à la déléguée à l'énergie, et donc pour une charge de fonctionnement ?**

Le fonds de transition est à disposition des communes qui ont le choix de l'utiliser pour des prestations et projet dont l'objectif est l'efficacité énergétique de manière large. La Ville de Sion en a bénéficié pour des bornes de recharge pour véhicules, la modernisation de l'éclairage public/patrimonial, des installations photovoltaïques, des études énergétiques pour Ronquoz21, ou encore le mandat de délégué à l'énergie.

**Pourquoi ne pas utiliser ce fonds uniquement pour des investissements ?** C'est au libre choix de la Ville

**Quel est le coût total de la déléguée de l'énergie ?**

Jusqu'au 1er mai 2023, le mandat de délégué-e à l'énergie correspondait environ à un 15 à 30% de taux d'activité, le coût annuel variait entre CHF 21'000.- et 35'000.- en fonction des tâches confiées au délégué. Depuis, le budget annuel a été augmenté à CHF 144'000.- correspondant à un poste à 80%. A ce montant on peut déduire CHF 52'500.- de subvention cantonale du service de l'énergie (montant qui sera versé fin 2024, le même montant est assuré pour 2025), ainsi que CHF 47'000.- du fonds de transition OIKEN.

En 2023 (période janvier à décembre), le mandat de délégué-e a coûté CHF 107'822.03.- (montant sans déduction de la subvention cantonale et du montant pris en charge via le fonds de transition énergétique).

**Pourriez-vous nous transmettre le règlement de ce fonds ?** voir fichier joint « OIKEN- Règlement pour l'utilisation fonds transition\_200420 »

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Investissement</b>	<b>264.5540</b>	<b>Participations aux entreprises publiques</b>	<b>221</b>

**Question 13**

**Sogaval SA : Pourquoi maintenir ces augmentations de capital-actions (CHF 1'200'000 en 2023, comme en 2022), alors que sur la même période des dividendes sont versés à la Ville (CHF 2'400'000 pour 2023) ? Qu'est-ce qui est prévu pour les prochains exercices ?**

**Réponse**

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050, et plus particulièrement de la politique énergétique du canton, Sogaval SA investit depuis plusieurs années dans l'installation de chauffage et de froid à distance. Ces nouvelles solutions impliquent des besoins de financement importants. En 2019, le capital-actions de Sogaval SA s'élevait à CHF 1,2 million. Afin de garder un équilibre raisonnable entre les fonds étrangers et les fonds propres et éviter une sous-capitalisation, les actionnaires ont décidé, en 2019, d'augmenter progressivement le capital-actions pour atteindre un capital-actions de CHF 10 millions.

Pour rappel, la Ville de Sion détient 60% de cette société. La dernière augmentation prévue pour atteindre ce seuil a été budgétisée dans l'exercice 2024 pour un montant de CHF 480'000.-.

**Dicastère 3 : Education & Culture**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>302</b>	<b>Cycles d'orientation régionaux</b>	<b>p. 92</b>

**Question 14**

**Le nombre de périodes d'enseignement contractuel des enseignants secondaires 1 a été abaissé au niveau cantonal, passant de 26 à 25 périodes par semaine. Pourquoi le personnel d'encadrement, payé par les CO régionaux de Sion, notamment les proviseurs, n'ont pas bénéficié de cette adaptation ?**

**Réponse**

Selon information distribuée par le service de l'enseignement le 22 décembre 2023, confirmée par le Grand Conseil en mars 2024, les enseignants du cycle d'orientation diminuent effectivement le nombre de périodes pour un 100%, passant de 26 à 25 périodes.

La mise en œuvre, toujours selon les informations transmises par l'Etat, est prévue pour la rentrée scolaire 2024/2025. Cette décision cantonale n'a donc pas d'incidence sur les comptes 2023.

Cet allègement est justifié par rapport à la pénibilité de l'exercice face à la classe. Les proviseurs sont payés par les communes, n'ont pas un 100% et ne seront donc pas concernés par la justification de la mesure.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
-----------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.4920</b>	<b>Imputations internes pour locations</b>	<b>99</b>
----------	-----------------------	-----------------	--	-----------

**Question 15**
**Où peut-on trouver la facturation des salles de gymnastique dans le dicastère du Service des sports ?**
**Réponse**

Sous la rubrique 900.3920

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>298</b>

**Question 16**
**Comment les variations relatives à la Schola des Petits Chanteurs de notre Dame de Sion s'expliquent-elles ? Est-ce que la subvention de CHF 30'000 pour le carnaval comprend le déficit ou est-ce qu'un éventuel déficit est en plus ? (En sachant que nous apprécions beaucoup le carnaval de Sion et que nous désirons le soutenir !)**
**Réponse**

La Schola s'est affiliée en 2022 au Conservatoire cantonal. De ce fait, elle bénéficie depuis 2023 de la Loi sur la promotion de la culture (LPrC) et la commune de Sion attribue un montant de CHF 300.- par Unité de Cours aux jeunes qui suivent la formation de la Schola. Cette participation est considérée comme mesure « légale » dans le sens où la loi sur la promotion de la Culture indique que « les communes contribuent volontairement selon un taux convenu avec les écoles de musique » (Art 36c al. 3 LPrC). Ce soutien de la Ville de Sion se matérialise dans la rubrique 3200.3637.01 « Subventions aux personnes physiques ». Ainsi, le soutien de la Ville de Sion en faveur de la Schola se retrouve aujourd'hui dans deux rubriques différentes : un soutien annualisé de CHF 40'000.- sur la rubrique 3200.3636.01 « Subventions aux organisations privées à but non lucratif » et un montant fluctuant calculé sur la base du nombre d'unités de cours dispensées et attribué par élèves résidant sur la commune de Sion (rubrique 3200.3637.01 « Subventions aux personnes physiques »). Sur le budget 2023, la première estimation de ce montant fluctuant avait pris en compte l'ensemble des élèves de la Schola et avait été calculée sur l'ensemble des Unités de Cours. Or, seule la part d'élèves résidant sur la commune de Sion bénéficie de ce dispositif de soutien via la commune de Sion. Le montant de ce soutien fluctuant avait été ainsi surévalué, raison pour laquelle le soutien annualisé s'est finalement élevé à CHF 40'000.- pour l'année 2023 et non à CHF 20'000.- selon budget 2023. La part du montant fluctuant lié à la loi cantonale intègre en effet seulement les unités de cours des résidents sédunois. Il s'agissait pour 2023 d'un soutien de CHF 14'400.- correspondant à 48 Unités de Cours. Les jeunes résidant dans les communes alentour bénéficient selon la loi cantonale du même dispositif de soutien mais celui-ci dépend de chacune des communes tierces. Une part des financements publics de la Schola s'est ainsi reportées sur les communes de résidence des élèves de la Schola.

Le Carnaval de Sion bénéficie d'un soutien à hauteur de CHF 30'000.- de la part de la ville de Sion ainsi que d'une garantie de déficit à hauteur de CHF 30'000.- (rubrique 3200.3636.01 « Subventions aux organisations privées à but non lucratif »). La garantie de déficit n'est toutefois activée que si les réserves de l'association le nécessitent.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3636</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>297</b>

**Question 17**

**Le SPOT : quel sont les indicateurs-clés des salles du SPOT en comparaison sur 5 ans ? (Notamment la fréquentation, les recettes de billetterie, nombre de spectacles...)  
Est-ce une association ? Un rapport d'activité est-il disponible ?**

**Réponse**

Oui, le Spot est structuré en association et réalise un rapport d'activité annuel (le dernier rapport disponible est le rapport 2022/2023, **disponible en pdf en pièce jointe**).

La comparaison sur cinq ans est un exercice un peu hasardeux tant le contexte du lieu a évolué avec l'unification des deux théâtres en une seule structure administrative et artistique et aussi au vu de la pandémie du COVID qui a pesé sur l'activité culturelle entre 2020 et 2021 et modifié les habitudes de certains publics.

La fréquentation du Spot est stable par rapport aux fréquentations des années antérieures à la réorganisation des théâtres. Le nombre de spectateurs sur la saison 2022/2023 s'est élevé à 16'106 pour 44 spectacles (78 représentations publiques et 30 représentations scolaires) auxquels il faut ajouter 7 midi théâtre et 20 représentations gratuites en plein air pendant le Spot Estival.

A titre de comparaison, la fréquentation du Théâtre de Valère et du Petithéâtre sur la saison 2017/2018 était la suivante : 10'048 spectateurs pour le Théâtre de Valère (25 spectacles et 18 scolaires) et 2'211 spectateurs pour le Petithéâtre (14 spectacles pour 59 représentations), soit un total de 12'259 spectateurs.

Quant à la situation financière du Spot, les derniers comptes (2022/2023) font état de recettes à hauteur de CHF 1'711'720,51 et de charges à hauteur de CHF 1'715'566'98 pour un résultat de l'exercice de CHF -3'846,47. Sur la saison 2022/2023, la billetterie atteint CHF 200'297.- et le Spot dégage des recettes propres de CHF 323'242,30.

Pour la saison 2017-2018, la situation du Petithéâtre présentait un produit de CHF 348'720.- des charges de CHF 356'884.-, pour un résultat de CHF -8'164.-. La situation du Théâtre de Valère présentait un produit de CHF 1'047'153.- des charges de CHF 1'059'033.-, pour un résultat de CHF -11'880.-. Si l'on compile les deux structures, le résultat de l'exercice est donc de CHF -20'044.- pour des produits de CHF 1'395'873.- et des charges de CHF 1'415'917.-. Sur la saison 2017/2018, les recettes de billetterie s'élevaient à CHF 274'209.- pour le Théâtre de Valère et à CHF 32'951.- pour le Petithéâtre, pour un total de CHF 307'160.-. Les recettes propres s'élevaient en tout à CHF 388'913.-.

La baisse relative des revenus de la billetterie s'explique par une politique de prix plus attractive que celle pratiquée auparavant par le Théâtre de Valère. Il faut aussi prendre en compte un contexte particulier avec l'apparition de l'Abobo, la transformation du dispositif « 20 ans 100 francs » en un AG culturel destiné au moins de 25 ans et l'élargissement du Pass Bienvenue aux nouveaux résidents sierrois. La gratuité est aussi pratiquée lors du Spot Estival. Les recettes liées à l'accueil du public ont toutefois augmenté.

**Dicastère 4 : Affaires sociales**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>403</b>	<b>Autorité de protection enfants/adultes</b>	<b>123</b>

**Question 18**

**A qui appartient les locaux occupés par l'APEA ?**

**Réponse**

L'APEA loue ses locaux situés à l'Av. de la Gare 21 à la Ville de Sion depuis le 1er novembre 2022.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Investissement</b>	<b>404</b>	<b>Intégration</b>	<b>118</b>

**Question 19**

A quel dicastère les bâtiments des Aubépines seront ils affectés ?

**Réponse**

Les pavillons situés sur la parcelle de l'ancienne école Sous-le-Scex sont rattachés au dicastère Education et Culture.

Le pavillon Variel (pavillon ouest), en cours de rénovation, sera loué par le service des Affaires Sociales à ce dicastère en faveur de l'office de l'intégration.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>402</b>	<b>Structure d'accueil de la petite enfance</b>	<b>116</b>

**Question 20**

Est-ce que les capacités proposées par l'ASLAE permettent de répondre aux demandes de la population sédunoise ?

Est-ce qu'il y a des listes d'attente ? Est-ce qu'une priorisation est/sera faite ?

Pouvez-vous nous transmettre le rapport d'activité de l'ASLAE ?

Sur la liste des tarifs 2023, il est mentionné que le prix de revient d'une journée en crèche s'élève à CHF 140.90 et le prix de revient d'une journée en UAPE s'élève à CHF 88.30. Est-ce que des comparaisons des coûts des différentes structures sont effectuées, ainsi que des comparaisons avec les autres institutions ? Si oui quels sont les résultats ?

Quel est l'évolution de l'association l'Agapanthe en termes de nombre d'enfants pris en charge, nombre de parents d'accueil, nombre de jours d'accueil sur les trois derniers exercices ? Quel est le prix de revient moyen d'une journée d'accueil dans cette structure, et le prix de revient par heure et par enfant ?

**Réponse**
**ASLAE**

L'offre proposée par l'ASLAE correspond à la demande pour certains quartiers et villages. Il est observé un manque de places dans le quartier du centre-ville.

Malgré les 300 places supplémentaires proposées durant les 5 dernières années tant en crèche qu'en UAPE, il est constaté une augmentation de la demande constante.

Afin de répondre aux besoins, plusieurs actions ont été menées dont la mise en place de plusieurs services sur le temps de midi en UAPE.

Pour les UAPE, le problème de capacité se situe en effet principalement à midi. Pour toutes les autres périodes de la journée, l'offre est en suffisance. Cette situation amène à étudier des solutions alternatives comme une offre de restauration scolaire couplée avec une étude pour les enfants les plus âgés de l'école primaire.

Pour les crèches et nurseries, les structures fonctionnent aujourd'hui à pleine capacité. Le besoin est particulièrement marqué au centre-ville.

Dès lors, il peut être confirmé que des listes d'attentes existent dans la plupart des sites.

Concernant les priorisations, le règlement de l'ASLAE prévoit les paramètres suivants:

1. L'enfant dont le ou les parents/partenaires doivent assurer une activité professionnelle, des recherches d'emplois (inscription obligatoire à l'ORP) ou une formation ;
2. L'enfant ayant déjà un frère ou une sœur dans la structure.

A partir d'août 2024, une attestation de l'employeur pour les parents/partenaires vivant dans le même ménage que l'enfant est exigée

Le rapport d'activité 2022 a été transmis au conseil municipal après l'assemblée générale de l'association et figure en pièce jointe au présent document. Le rapport 2023 sera disponible après l'assemblée générale de juin.

Les montants du prix de revient d'une journée en crèche et en UAPE sont notés à titre indicatif auprès des parents relevant le fait que les collectivités soutiennent déjà financièrement les familles dans le prix pratiqué en fonction du revenu. Le prix de revient moyen d'une journée basée sur l'exercice 2023 est CHF 150.40 en crèche et de CHF 90.25 en UAPE.

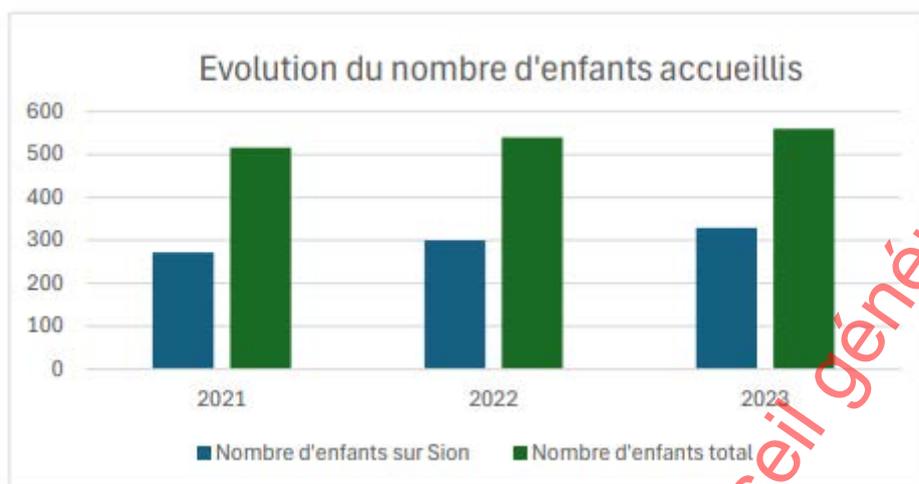
Le prix de revient par structure est influencé par le coût du loyer, l'ancienneté du personnel, le nombre de places en nurserie pour les crèches qui en disposent ainsi que les classes tarifaires des parents. Des comparaisons des prix de revient ont été faites avec certaines autres institutions, dont Martigny (prix disponible sur internet), et l'ASLAE se situe dans des valeurs compétitives. Le prix de revient d'une journée à Martigny est de CHF 260.- en nurserie, de CHF 170.- en crèche et de CHF 148.- en UAPE.

### Agapanthe

Ci-après figure l'évolution de l'association l'Agapanthe – qui développe l'offre de parents de jour - en termes de nombre d'enfants pris en charge, nombre de parents d'accueil, nombre de jours d'accueil sur les trois derniers exercices.

Les graphiques indiquent également le prix de revient moyen d'une journée d'accueil et le prix de revient par heure et par enfant.

### Réponse 1 :

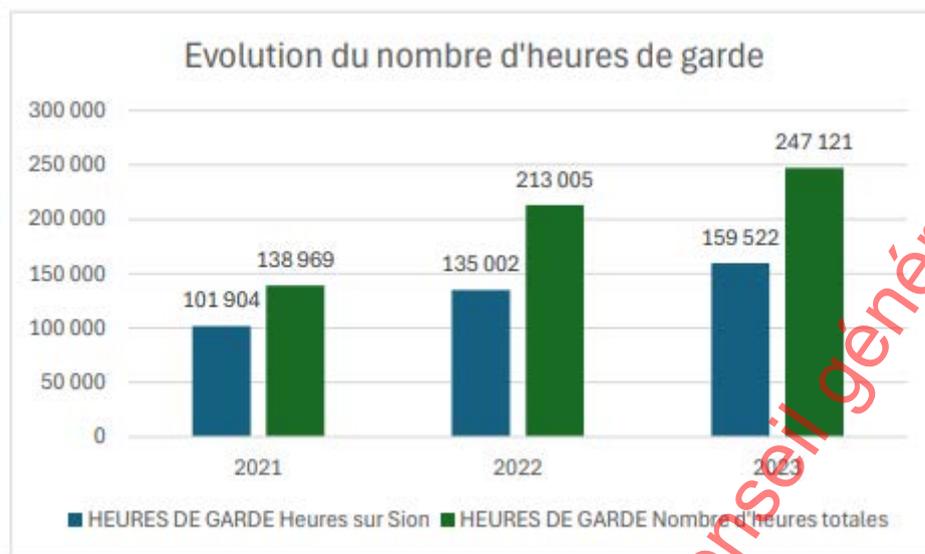


NOMBRE D'ENFANTS				
Année	Nombre d'enfants sur Sion	Evolution en % pour Sion	Nombre d'enfants total	Evolution en %
2021	272		516	
2022	300	10%	540	5%
2023	329	10%	562	4%

Réponse 2 :

NOMBRE DE PARENTS D'ACCUEIL		
Année	Sion	Total
2021	54	81
2022	60	84
2023	66	85

Réponse 3 :



HEURES DE GARDE				
Année	Heures sur Sion	Evolution en %	Nombre d'heures totales	Evolution en %
2021	101 904		138 969	
2022	135 002	32%	213 005	53%
2023	159 522	18%	247 121	16%

L'indice de référence sur le volume d'activité se traduit en heures.

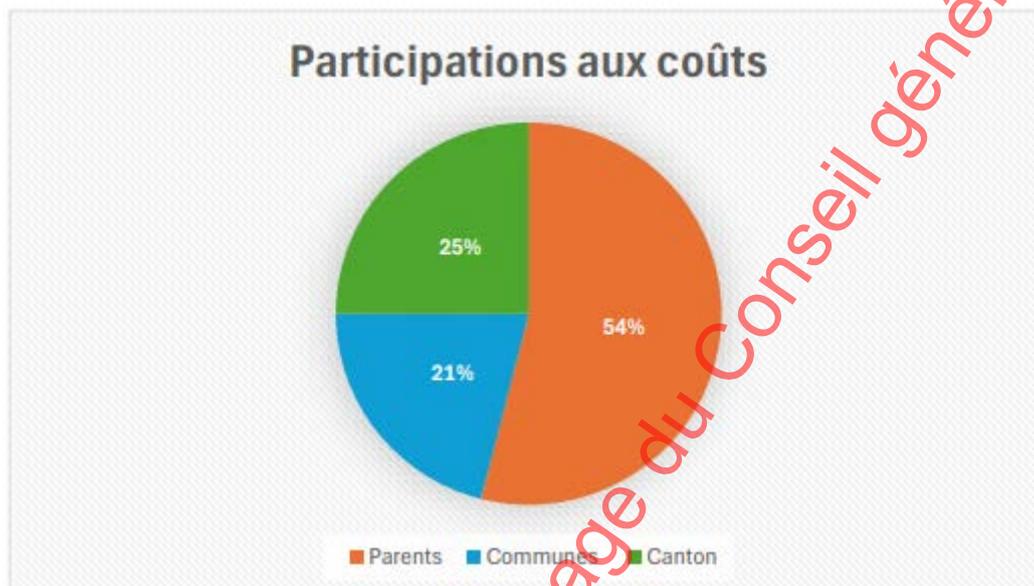
Réponse 4 :

EXERCICE 2023 - COÛT PAR JOUR / PA	
Coût total d'une journée (2 472 095.25 / 251 jours ouvrés 2023) / Moyenne PA dans l'année	9 848.99  65.00
<b>Moyenne coût par jour / PA</b>	<b>151.52</b>

Réponse 5 :

EXERCICE 2023 - COÛT PAR HEURE / ENFANT	
Total charges comptes 2023 / Nombres d'heures	2 472 095.25 247 120.91

Les coûts se répartissent ensuite selon le graphique ci-après :



**Dicastère 5 : Sécurité publique**

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.4120	Concessions	130

**Question 21**

**Taxis : Sur quels critères les concessions ont été attribuées ? Combien de demandes ont été refusées ?**

**Réponse**

En 2023 il n'y a pas eu d'attribution de nouvelle(s) concession(s), uniquement la prolongation des concessions existantes, et donc aucun refus. En 2024 8 concessions A ont été attribuées et 13 refusées. Cela a été fait selon une procédure d'appel d'offres dont les critères provenaient du règlement sur le service des taxis. Les documents sont téléchargeables sur notre site internet.

**Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>151</b>

**Question 22**

**Comment ce montant est-il réparti entre les coûts du PGEE et les coûts relatifs aux steps ?  
Quels sont les projets faisant l'objet d'étude ? Est-ce des projets de mise aux normes ?**

**Réponse**

Le montant de Fr. 267'428.39 est réparti comme suit :

- Step de Châteauneuf Fr. 53'180.50
- Canalisations PGEE Fr. 214'247.89

Pour la step de Châteauneuf, il s'agit des études préliminaires pour le traitement des micropolluants. Pour les canalisations, 1/3 concerne le secteur de la plaine et 2/3 le secteur de Turin/Les Agettes. Les projets sont essentiellement la remise en état des canalisations des eaux usées et la mise en place du réseau eaux claires avec tranchées d'infiltration afin de sortir les eaux claires parasites des égoûts.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.4250</b>	<b>Ventes</b>	<b>152</b>

**Question 23**

**Quel est l'évolution en kWh produits et des ventes de l'électricité verte de la Step de Châteauneuf ? Quel est l'effet prix et l'effet quantité expliquant ces variations ?**

**Réponse**

La baisse de recettes par rapport au budget provient de deux facteurs. Le premier est une panne survenue sur un Couple-Chaleur-Force (CCF). Le deuxième facteur est l'utilisation de la production d'électricité pour nos propres besoins avant de vendre le surplus. Pour les années 2024-2025, nous tablons sur des recettes d'environ Fr. 160'000.-

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>153</b>

**Question 24**

**Comment ce dépassement du budget s'explique-t-il ?**

**Réponse**

Il s'agit essentiellement des études d'investigations historiques et d'investigations techniques selon OSites sur demande du SEN, par rapport aux sites pollués.

6	<i>Fonctionnement</i>	608.3612	<i>Dédommagement aux communes et associations de communes</i>	154
---	-----------------------	----------	---	-----

*Question 25*

**Crédit supplémentaire :** Est-ce que le crédit supplémentaire de CHF 210'000.- concerne uniquement un trimestre et que, par conséquent, il faut s'attendre à un montant annuel supplémentaire d'env. CHF 840'000.- pour 2024 ?

*Réponse*

Le crédit supplémentaire concerne toute une année et non un trimestre. Nous pensons que ce même crédit supplémentaire sera demandé pour l'exercice 2024. Par contre pour l'exercice 2025, le budget 2025 sera adapté en conséquence.

**Dicastère 7 : Bâtiments et constructions**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	<i>Fonctionnement</i>	700.3000	<i>Traitement des autorités et juges</i>	169

*Question 26*

**Quel est le cahier des charges de la « commission vieille ville » ? Qui y participe ? Quel est son rôle et son utilité ? Quelles sont ses compétences ?**

*Réponse*

La commission consultative vieille ville (CCVV) est une commission d'experts au sens des art. 96, 96bis et 97 du RCCZ ; elle a pour vocation et pour mission d'analyser et de préavisier, à l'att. du Conseil municipal, les projets touchant aux secteurs et aux bâtiments soumis à des mesures de protection au titre du patrimoine. Les préavis de la CCVV ne lient pas le Conseil municipal.

La CCVV est actuellement composée de **Mme Maria Rohner Kamerzin**, architecte EPFL, **Mme Aude Devanthery**, historienne de l'art et conservation du patrimoine, **M. Laurent Savioz**, architecte HES, **M. François Doggwiler**, architecte EPFL, **M. Jean-Luc Torrent**, architecte SIA, **M. Bastien Charvoz**, architecte SIA, **M. Marc Klaus**, responsable études & projets auprès du service des Bâtiments & Constructions, rapporteur de la commission.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
7	<i>Fonctionnement</i>	705.3100 et 705.3101	<i>Matériel de bureau et matériel d'exploitation</i>	173

**Question 27**

Existe-t-il une coordination pour les achats de matériel de bureau ainsi que pour les achats de matériel d'exploitation ? Existe-t-il un magasin centralisé pour la Commune ?

**Réponse**

Non, en ce qui concerne les petits matériels de bureau, le matériel d'exploitation et les produits de nettoyage, chaque dicastère procède à ses propres achats. Le principe est d'obtenir les meilleurs prix possibles auprès de fournisseurs locaux.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>701.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>257</b>

**Question 28**

**Immeubles loués à OIKEN : Pourquoi les dépenses s'élèvent à CHF 166'705.-, alors que le budget prévoit un montant de CHF 310'000.- ?**

**Bâtiment Rue des Casernes 57 : Pourquoi les travaux sont-ils reportés ? Quand sont-ils prévus ?**

**Réponse**
**Immeubles loués à OIKEN**

Les travaux liés à la sécurité feu (AEAI) du bâtiment administratif n'ont pas été exécutés, une nouvelle étude afin de simplifier ceux-ci est en cours.

**Bâtiment Rue des Casernes 57**

Selon proposition d'adjudication du 25 janvier 2024, le conseil municipal a demandé au service d'attendre avant de débiter les travaux. A ce jour la somme n'a pas été provisionnée, un crédit supplémentaire sera prochainement demandé dans le but de d'engager les travaux en automne de cette année en coordination avec l'entreprise OIKEN.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>705.5030</b>	<b>Autres ouvrages de génie civil</b>	<b>256</b>

**Question 29**

**A quoi correspondent les montants dépensés en 2023 pour le cimetière de Platta ?**

**Pourquoi n'y a-t-il aucune dépense effective pour le cimetière de Saint-François, alors qu'il est prévu CHF 100'000.- au budget ?**

**Réponse**

Cimetière de Platta ; il s'agit de la poursuite des mandats d'étude jusqu'à l'autorisation de construire et pour la phase de préparation de l'exécution.

St-François : il s'agit de travaux reportés en raison d'études statiques complémentaires sur les murs périphériques du cimetière.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>7</b>	<b>Investissement</b>	<b>705.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>256</b>

**Question 30**

**A quoi correspond ce commentaire, alors qu'aucun montant ne figure au budget ni dans les comptes ?**

**Réponse**

Il s'agit des travaux de rénovation du bureau au rez-de-chaussée du Centre funéraire qui ont été exécutés en 2023 sur la base des montants provisionnés dans les comptes 2022

<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>305</b>
----------	-----------------------	-----------------	--	------------

**Question 31**

**Pourquoi les participations aux rénovations diminuent-elles par rapport aux comptes 2022 et aussi par rapport au budget ?**

**Réponse**

Les subventionnements octroyés par la Ville dépendent intégralement des dossiers déposés par les privés, au titre de bâtiments en vieille ville / hameaux ou classés à l'inventaire du patrimoine bâti. Ces demandes font d'abord l'objet d'une promesse, que nous pouvons intégrer à notre budget, puis d'une demande de paiement à la fin des travaux.

Les écarts de temps sont très variables entre ces deux moments, avec parfois des projets différés ou abandonnés. Nous procédons à des provisions d'une année sur l'autre pour garantir que les promesses données aux requérants puissent être honorées lors de la présentation du décompte final des travaux. Le but n'étant pas de provisionner exagérément ces comptes, pour lesquels moins de demandes nous sont parvenues, les budgets ont été temporairement réduits ; Ils retrouveront leur niveau antérieur dans les années à venir.

Il faut rappeler que le cadre du subventionnement octroyé par la Ville est clairement défini dans les « Directives relatives aux subventions - bâtiments et ensembles bâtis protégés » et les « Travaux subventionnables au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti » de novembre 2020.

**Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité**

<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>858</b>	<b>Voies ferrées industrielles</b>	<b>184</b>
----------	-----------------------	------------	------------------------------------	------------

**Question 32**

Le compte autofinancé « voies ferrées industrielles » enregistre une perte de CHF 37'309.93 en 2023. Les charges étant difficilement facturables, quelle sont les perspectives envisagées pour la suite de ce poste ? Le fonds est négatif depuis 2018.

Le fonds est négatif à hauteur de CHF - 100'118.19 au 31.12.2023.

**Réponse**

Au niveau technique, ce compte ne peut plus être considéré comme un compte autofinancé et va redevenir un compte ordinaire au budget 2025. L'Office fédéral des transports a initié un audit global des voies ferrées industrielles de la Ville de Sion. Un travail conséquent a été réalisé et est en cours de réalisation pour répondre à toutes les charges demandées. Il fait suite à une première série de travaux menés sous mandat des CFF en 2022 pour mettre à niveau l'infrastructure. Ces voies desservent aujourd'hui trois entreprises importantes pour le tissu économique sédunois. Même si Feldschlösschen va partir prochainement, le raccordement au rail du site constitue un atout indéniable pour le secteur de Chandoline. Une procédure fédérale d'approbation des plans est par ailleurs en cours pour mettre aux normes les passages à niveaux et sera très vraisemblablement finalisée dans les prochains mois. Des passages devront être équipés de feux de signalisation car ils ne répondent plus aux normes de sécurité eu égard à l'augmentation de trafic sur certains axes.

En synthèse l'infrastructure répondra prochainement aux exigences les plus actuelles, des investissements limités mais réguliers sont à prévoir pour maintenir la substance.

La Ville de Sion a adhéré à l'association Cargorail qui regroupe les exploitants de voies de raccordement pour tirer parti des pratiques existantes ailleurs.

<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>860.3101 et 860.4250</b>	<b>Matériel d'exploitation/ Ventes</b>	<b>185</b>
----------	-----------------------	-------------------------------------	--	------------

**Question 33**

Quelle est la marge en CHF et en % réalisée sur l'achat-vente de carburant et comment évolue-t-elle sur les 3 derniers exercices ? Est-ce que les prix de vente pratiqués sont les mêmes pour tous les acheteurs ? Des rabais sont-ils accordés ? Si oui, à qui ?

**Réponse**

Année	Achat	Vente	Marge
2023	Fr. 4'729'976.-	Fr. 5'439'636.-	Fr. 709'660.-
2022	Fr. 5'316'315.-	Fr. 6'466'958.-	Fr. 1'150'643.-
2021	Fr. 2'829'386.-	Fr. 3'947'566.-	Fr. 1'118'180.-

Il est appliqué pour tous les usagers un rabais de quantité.

<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>860.3110 et 3111</b>	<b>Meubles et machines</b>	<b>185</b>
----------	-----------------------	-----------------------------	----------------------------	------------

**Question 34**

Les augmentations constatées sur ces deux comptes ne sont pas expliquées. Pourriez-vous nous justifier les écarts et indiquer les raisons des achats supplémentaires ?

**Réponse**

Pour la rubrique 3110, Meubles et appareils de bureau, il s'agit de meubles pour les nouveaux bureaux à l'étage pour Fr. 28'000.-, d'une installation de surveillance pour Fr. 17'000.- et d'un écran interactif avec supports pour Fr. 19'000.-

Pour la rubrique 3111, Machines, appareils et véhicules, le détail est le suivant :

Achats d'installations	Fr. 25'938.25
Achats de véhicules et machines dont l'achat du camion-citerne pour le carburant bio	Fr. 324'795.78
Achats de matériel et d'outillage	Fr. 9'948.20

<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>860.4430</b>	<b>Loyers et fermages</b>	<b>186</b>
----------	-----------------------	-----------------	---------------------------	------------

#### Question 35

**Comment une mésentente avec le Canton aboutit à l'encaissement à double de loyers ? Que s'est-il passé ? Sur quelles périodes des encaissements à doubles ont été constatés ?**

#### Réponse

Un collaborateur du Canton a constaté que dans l'acte d'un droit de superficie distinct et permanent grevant la parcelle n° 15159 appartenant à 50% à la Ville de Sion et à 50% à l'Etat du Valais, il n'avait pas été stipulé que le loyer était à verser sur le compte de la Ville aéroport. De ce fait, le canton a facturé son loyer (50%) et l'aéroport a facturé le 100% du loyer. Le trop facturé depuis 2018 a été rendu au superficiaire.

### Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>900.3636</b>	<b>Subventions casuelles</b>	<b>307</b>

#### Question 36

**Pouvez-vous nous transmettre le détail des bénéficiaires et des montants des subventions casuelles ? Quels sont les critères utilisés pour l'octroi et la détermination des subventions casuelles ?**

#### Réponse

Les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre, de cas en cas, à l'actualité des besoins/l'opportunité des moyens des organismes et des organisateurs. Le nombre d'entités sports à qui la Ville octroie une subvention est donc variable d'année en année, de l'ordre de 30 à 35 certaines années. Le nombre de bénéficiaires finaux se compte par plusieurs centaines voire milliers. Selon la nature de la demande, qu'ils soient sportifs, jeunes ou parents, il peut en effet s'agir de membres d'un club ou d'une association, de participants ou spectateurs d'une manifestation, d'utilisateurs d'une infrastructure nouvelle ou rénovée, de bénéficiaires d'une offre ou d'une formation.

Comme son nom l'indique, il s'agit de « casuelles » projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget et destinées à rester agiles à l'égard des bénéficiaires et de leurs actualités/activités/besoins immédiats qu'il est impossible de prévoir à l'avance avec exactitude, tant au niveau de l'activité que du montant final.

Quelques exemples ces dernières années : participation à la réfection de l'éclairage des courts de tennis du TC Bramois ; soutien au Cyclocross du Cyclophile sédunois ; Fêtes cantonales et nationales de jeunes lutteurs ; Tournoi international ITF de tennis ; Tournoi international de tennis en fauteuil roulant ; Coupes du monde FIS de snowboardcross, skicross et paralympic ; Fête cantonale de mini-gymnastes ; Tournoi international d'Echecs et diverses autres manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires de clubs sportifs ou autres aides à de l'achat de matériels spécifiques de leurs activités sportives ; etc.

A noter que ces subventions sont de la compétence du Dicastère Sports, Jeunesse et Loisirs jusqu'à Fr. 10'000.-; au-delà, de la compétence du Conseil municipal.

Chaque demande doit être adressée à l'Hôtel de Ville ou au Service afin d'être analysée sur la base d'un dossier complet comportant notamment, budget, comptes, bilan et statuts de l'association ainsi que le montant souhaité.

Quant aux critères, les montants sont octroyés à des sociétés/clubs de la commune ou des manifestations/animations/offres/etc. qui se tiennent sur tout ou en partie sur le sol sédunois, sur la base de critères précis définis par le Dicastère des Sports, Jeunesse et Loisirs, par exemples : *l'impact sur la formation des jeunes, le développement possible du sport ou du club en question, l'image de la ville, les retombées économiques et touristiques estimées, etc...*

Vote d'entrée en matière accepté à l'unanimité des 11 membres présents

**Questions de la commission d'environnement et d'urbanisme**

**Dicastère 0**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.3090</b>	<b>Formation et perfectionnement du personnel</b>	

**Question 1**

De manière générale, les montants dévolus aux formations sont peu utilisés. Est-ce que les formations se déroulent à l'interne ? ou est-ce par manque de promotion ou manque d'intérêt ? comment expliquer ce point ?

**Réponse**

Une révision de la politique de formation est en cours. En effet, jusqu'à aujourd'hui les montants dévolus aux formations n'étaient pas suffisamment utilisés par manque de cohérence avec les besoins. En effet, le catalogue de formation de l'Etat du Valais était simplement mis à disposition des collaborateurs-trices au travers d'un mail d'information une fois par année. Dorénavant, nous allons cibler les formations de l'Etat et ne proposer que des formations en lien avec les besoins de la Ville. De plus, un cursus de formation spécifique pour les cadres sera mis en place de manière obligatoire. Une réflexion est en cours aussi pour créer un cursus de formation/introduction à la place de travail pour les nouveaux collaborateurs-trices. Une amélioration de la communication aux collaborateurs-trices est également en cours.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.31111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	

**Question 2**

Les montants dépensés dans cette rubrique sont parfois expliqués par des achats qui, semble-t-il, résultent d'une mauvaise gestion du matériel et qui pourraient être planifiés. Ces achats devraient donc figurer dans le budget. Est-ce qu'un état des lieux du matériel et des véhicules ou machines endommagés ou qui ne sont plus réparables est effectué régulièrement et planifiés correctement ?

**Réponse**

De manière générale, la gestion du matériel et des véhicules se fait de manière optimale. Malheureusement, le budget n'étant pas extensible, nous devons repousser chaque année, le renouvellement de certains objets. Certains ne résistent pas à cet allongement de vie et se retrouvent en arrêt de marche. Cette situation engendre de facto un dépassement de budget.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>xxx.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	

**Question 3**

La CEU constate une amélioration des charges en eau et énergies. Cependant, certains dicastères présentent au contraire des charges plus importantes. Comment expliquer cette disparité ?

**Réponse**

Le prix des énergies a fortement augmenté entre 2022 et 2023. Cette hausse était connue au moment de l'établissement du budget 2023 et nous en avons tenu compte. Finalement, grâce à des mesures d'économies d'énergies, l'augmentation fût moins marquée que prévue.

Tous les dicastères présentent des coûts inférieurs au budget. Au total, cela représente une diminution totale de 1,1 million par rapport au budget.

N°	Dicastère	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023
3	Education et culture	1'363'595 CHF	1'800'000 CHF	1'544'263 CHF
5	Sécurité publique	72'893 CHF	103'500 CHF	86'022 CHF
6	TP	1'278'286 CHF	1'627'000 CHF	1'582'404 CHF
7	Bâtiments et Constructions	710'552 CHF	1'100'000 CHF	866'833 CHF
8	Urbanisme et mobilité	614'869 CHF	874'000 CHF	636'117 CHF
9	Sports, jeunesse et loisirs	804'949 CHF	1'277'500 CHF	965'855 CHF
	<b>TOTAUX</b>	<b>4'845'144 CHF</b>	<b>6'782'000 CHF</b>	<b>5'681'494 CHF</b>

Sur certains centres d'activités, nous constatons quelques légers dépassements dus, notamment, aux conditions météorologiques et à la date du relevé des compteurs effectués par les collaborateurs d'OIKEN.

Cf. réponse à la question N° 14.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.xxxx</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>	

**Question 4**

La CEU souhaite avoir une liste exhaustive de tous les bâtiments scolaires dont s'occupe la Ville.

**Réponse**

<b>Ecole primaire des Collines</b>	Ecole primaire (A)
	Salle de gymn. (B)

<b>Centre scolaire de St-Guérin</b>	Bâtiment CO1 (A)
Centre scolaire de St-Guérin	Bâtiment FOYER ( <i>cuisine Eldora - réfectoire</i> ) (C)
Centre scolaire de St-Guérin	Bâtiment CO2 (B)
Centre scolaire de St-Guérin	Salles de gym 2 et 3 (I)
Centre scolaire de St-Guérin	Bâtiment ESC ( <i>administration ESC</i> ) (D)
Centre scolaire de St-Guérin	Bâtiment de liaison ( <i>salles spéciales</i> ) (E)
Centre scolaire de St-Guérin	Pavillons (F)
Centre scolaire de St-Guérin	Salles de gym 1 et 4 (G)
Direction des écoles, cure	Direction des écoles, cure (H)
<b>Centre scolaire de Gravelone</b>	Bâtiment scolaire (A)
Centre scolaire de Gravelone	Bâtiment scolaire (B)
Centre scolaire de Gravelone	Bâtiment scolaire (C)
Centre scolaire de Gravelone	Salle de gym (D)
Centre scolaire de Gravelone	Bâtiment scolaire (E), piscine
<b>Centre scolaire de Platta</b>	Bâtiment scolaire (A)
	Salle de gym (B)
<b>Centre scolaire du Sacré-Cœur</b>	Salle gymnastique II (E)
Centre scolaire du Sacré-Cœur	SMS (Service Médicale Scolaire) (F)
Centre scolaire du Sacré-Cœur	Ecole bâtiment I (UAPE, ludothèque) (A)
Centre scolaire du Sacré-Cœur	Ecole bâtiment II (B)
Centre scolaire du Sacré-Cœur	Salle gymnastique I (D)
Centre scolaire du Sacré-Cœur	Ecole bâtiment III (C)
<b>Pavillons scolaires Sous-le-Scex</b>	Pavillon nord (A)
Pavillons scolaires Sous-le-Scex	Pavillon ouest (B)
Pavillons scolaires Sous-le-Scex	Pavillon est (C)
<b>Pavillon de la Blancherie</b>	Pavillon scolaire
<b>Centre scolaire de la Bruyère</b>	Salle de gym (A)
Centre scolaire de la Bruyère	Bâtiment scolaire (B)
<b>Ecole primaire de Champsec</b>	Ecole primaire de Champsec [A]
	Ecole primaire de Champsec + UAPE [B]

	Salle de gym (C)
<b>Centre scolaire d'Uvrier</b>	Ancienne école (C)
Centre scolaire d'Uvrier	Salle rythmique (B)
Centre scolaire d'Uvrier	Nouvelle école (D)
Centre scolaire d'Uvrier	Salle gymnastique et vestiaires (A)
<b>Ecole primaire de Châteauneuf</b>	Ancienne école (A)
Ecole primaire de Châteauneuf	Bâtiment scolaire (B)
Ecole primaire de Châteauneuf	Salle de gym (C)
Ecole primaire de Châteauneuf	Bâtiment scolaire extension (D)
<b>Ecole primaire de Pont-de-la-Morge</b>	Bâtiment scolaire, salle de gymn.
<b>Ecole de la Blantsette</b>	Villa Fleur
	Bâtiment scolaire
<b>Ecole primaire du Bramois</b>	Bâtiment scolaire (A)
	Salle gym (B)
<b>Ecole bâtiment IV - Cure</b>	Bâtiment scolaire
<b>Pavillon scolaire de Vissigen</b>	Pavillon scolaire
<b>Ecole primaire de Bramois</b>	Pavillon scolaire (bois)
<b>Ecole Primaire de Salins</b>	Bâtiment scolaire (A)
	Salle de gymn (B)

**Question 5**

Quel est le planning des déménagements des écoles qui effectuent des transferts de bâtiments suite au déplacement du LCP dans le nouveau collège Ella Maillart ?

Qu'est-ce qui est prévu en 2025 ?

**Réponse**

Le déplacement du LCP dans le nouveau collège Ella Maillart, prévu initialement à l'été 2025, n'aura lieu que dans le courant de l'année scolaire 2025-2026 au plus tôt ou, plus probablement, reporté à l'été 2026.

Les locaux actuels du LCP devraient accueillir ensuite l'ECCG-EPP, sise actuellement au centre scolaire de St-Guérin. Une période de travaux d'adaptation et de rénovation accompagnera très certainement la nouvelle affectation de ces locaux.

Les locaux actuels de l'ECCG-EPP pourraient accueillir ensuite les classes primaires du bâtiment scolaire des Collines, classé de niveau 2 cantonal à l'inventaire du patrimoine bâti extramuros. Dans ce cas également, une nouvelle période de travaux d'adaptation et de rénovation accompagnera très certainement la nouvelle affectation de ces locaux

Les discussions entre la Ville et le Canton sont en cours, mais rien ne sera effectif concrètement pour la Ville en 2025.

### Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.3090</b>	<b>Formation et perfectionnement du personnel</b>	<b>59</b>

#### Question 6

Le montant des comptes 2023 est proche du montant de 2022 : très bien, mais détails demandés

#### Réponse

Il s'agit de cours de perfectionnement, CAS, ainsi que de séminaire. En particulier, la part importante provient d'un CAS suivi par notre coordinateur QSE.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>59</b>

#### Question 7

Achat d'un vélo : pour qui et pourquoi ne pas mettre cette dépense au budget ?

#### Réponse

Dans le cadre de la politique de mobilité de la Ville de Sion, il a été décidé d'acquérir un vélo pour l'huissier afin de favoriser ses tournées par mobilité douce. La dépense n'a pas été budgétée du fait que la décision est intervenue après l'adoption du budget ; dite dépense était également couplée à la vente du scooter de l'huissier.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>59</b>

#### Question 8

détail des prestations demandé

Réponse

Il s'agit d'honoraires d'avocats, d'honoraires de notaires, des coûts facturés par la PRVC (permanence téléphonique), d'un mandat d'experts en assurances (Loyco), d'honoraires d'estimation immobilière, d'honoraires ingénieurs géomètre, d'émoluments du canton, ainsi que des coûts liés au management de la qualité (Valais Excellence et coûts auditeur ACPO).

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.4210</b>	<b>Emoluments administratifs</b>	<b>60</b>

Question 9

Quelles sont les prestations des juges et comment les émoluments sont-ils calculés ?

Réponse

Le juge de commune et le vice-juge effectuent notamment les prestations suivantes :

- Séances de conciliation dans les affaires civiles
- Ouverture des testaments et pactes successoraux
- Établissement des certificats d'héritiers et recherches d'héritiers
- Inventaires conservatoires
- Pose des scellés

Les émoluments sont prélevés sur la base d'un tarif établi par la justice communale.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>110.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>60</b>

Question 10

Pourquoi le montant des comptes est plus bas que le budget prévu, alors qu'on a changé de prestataire et qu'une économie était envisagée ?

Réponse

Cette différence s'explique par le fait que la passation entre l'ancien et le nouveau concessionnaire a été plus compliquée et longue que prévu, notamment la reprise du parc d'affichage. Une baisse de redevance a dû être actée pour 2023 après l'établissement des budgets.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>115.3102</b>	<b>Imprimés, publications</b>	<b>62</b>

**Question 11**

On passe de 10'000 frs à 38'000 frs. Peut-on avoir le détail de ces achats ?

**Réponse**

Cette rubrique concerne quasiment exclusivement les annonces mises dans la presse pour les postes vacants. Elle a été sous-estimée en 2024 (21'000.- au budget 2022) en sachant que toutes les annonces sont insérées dans la presse (Nouvelliste, 24 Heures, ...) et qu'il y a notamment eu deux postes de chef-fes de service (RH et Secrétaire municipal) recherchés durant l'année. Pour information, une annonce « petit format » soit juste avec le titre du poste et le lien sur notre site internet coûte entre 500.- et 1000.- environ et le « grand format » avec le descriptif complet (utilisé pour les postes de cadre) coûte entre 2000 et 3000.- dans le Nouvelliste. Pour le 24 Heures, il faut compter 1000.- à 1500.- de plus.

Afin d'essayer de maîtriser ces coûts, un abonnement avec Jobeo pour des publications en ligne a été signé en 2024. Les effets se feront mieux sentir en 2025. Le budget sera à nouveau aux environs des 20'000 frs.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>150.4411</b>	<b>Gains provenant des ventes d'immobilisation PF</b>	<b>65</b>

**Question 12**

Peut-on avoir la liste de ce qui a été vendu ?

**Réponse**

Parcelle No 9503 / gain de 2'288'750 francs / Vente à une société anonyme  
 Parcelle No 6345 / gain de 379'957 francs / Vente à un particulier  
 Parcelle No 14379 / gain de 182'145 francs / Vente à une société anonyme  
 + diverses ventes générant des gains inférieurs à 50'000 francs

**Dicastère 2 : Economie, Innovation & Tourisme**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>260.3634</b>	<b>Subventions aux entreprises publiques</b>	<b>79</b>

**Question 13**

Diminution pour Energypolis SA : Quel est le futur de cette entreprise, quel est son rôle et pourquoi la subvention n'a pas été intégralement utilisée ?

**Réponse**

Energypolis SA est la société en charge de la gestion du parc de l'innovation à Sion. La création du parc de l'innovation répond à la troisième étape de la convention entre l'EPFL et le Canton.

Les buts et missions d'Energypolis SA sont :

- Assumer la responsabilité du développement du parc de l'innovation, de son organisation, de sa gestion et de son exploitation ;
- Contribuer au développement en Valais et à Sion d'entreprises de haute technologie à fort potentiel de croissance ;
- Mettre en réseau les acteurs du monde académique et économique en lien avec les domaines d'activités du Campus ;
- Mettre à disposition des entreprises un réseau de compétences dans les domaines du Campus, en partenariat avec les acteurs de l'innovation en Valais et à Sion,
- Favoriser les synergies et les collaborations à travers une animation collective et la gestion de la communauté (workshop, séminaires, etc.)

Initialement prévue en 2023, la constitution de la société a été repoussée en 2024, après que le grand conseil se soit prononcé favorablement à la loi cantonale sur la société de gestion et d'exploitation du parc de l'innovation du Campus Energypolis (LPI) en automne 2023. Les actionnaires de la société sont le Canton (70%) et la Ville de Sion (30%).

Dans l'intervalle de la création de la société, diverses mesures et actions ont été mises en place notamment en terme de communication (site internet, réseaux sociaux) et d'événements. Une subvention partielle de Fr. 20'000.- au lieu des Fr. 50'000.- a été versée pour la réalisation de ces mesures.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	<b>81</b>

#### Question 14

Pas anticipable ? Les charges d'énergies diminuent dans certaines rubriques et dans d'autres rubriques elles augmentent et sans explication. Demande de détail.

#### Réponse

Contrairement aux autres rubriques de natures « 3120 », la rubrique 264.3120 enregistre les achats d'énergies aux sociétés de partenaires dont la Ville de Sion est actionnaire. Cette énergie est ensuite commercialisée et dégage un gain financier pour la Ville.

L'augmentation de la rubrique 264.3120 s'explique par les deux éléments suivants :

- Le Conseil d'administration d'AKEB (la société de partenaire qui gère la participation dans la centrale de Bugey) a décidé de modifier la méthode d'activation des charges d'investissements. Avec la nouvelle méthode, il en résulte à long terme un léger lissage des coûts annuels. Les coûts d'exploitation portés par les partenaires d'AKEB sont certes plus élevés dans les années à venir mais les amortissements à contrario plus faibles ;
- Augmentation des coûts de l'énergie pour l'alimentation des services auxiliaires des unités de production.

Cf. réponse à la question N° 3.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>2</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>264.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>81</b>

#### Question 15

La CEU constate que le montant est le même que l'année passée, alors qu'un règlement a été approuvé par le CG. Les démarches d'homologation du règlement prennent trop de temps.

La CEU souhaite connaître le détail des subventions utilisées, leur nombre et de quel type de subventions il s'agit.

#### Réponse

Le règlement modifié (incluant plus de subventions avec des montants plus conséquent par demande) pour les subventions a été validé en date du 20 mars 2024 par le Conseil d'Etat(CE). Il a donc fallu environ 1 an et demi entre la proposition initiale de modification du règlement, son passage à la Commission Energie, au CG puis au CE avant de pouvoir l'appliquer d'où l'impossibilité d'utiliser le montant budgétisé en 2023.

La CEU souhaite connaître le détail des subventions utilisées, leur nombre et de quel type de subventions il s'agit.

<b>M1 Isolation thermique</b>		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	19	9'500 CHF
2020	15	180'670 CHF
2021	19	139'895 CHF
2022	24	156'695 CHF
2023	20	155'562 CHF

<b>M2 Installation solaire thermique</b>		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	1	2'420 CHF
2020	1	1'901 CHF
2021	1	2'960 CHF
2022	1	4'490 CHF
2023	1	4'040 CHF

M3 CECB+ (audits énergétiques)		
	Quantité de demandes	Montants réservés
2019	18	7'080 CHF
2020	35	14'780 CHF
2021	23	9'380 CHF
2022	47	23'600 CHF
2023	45	32'891 CHF

### Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>301.3110</b>	<b>Meubles et appareils de bureau</b>	<b>91</b>

#### Question 16

Quel est le prix des tableaux interactifs ? Quel % de classes sont équipées en tableaux interactifs ? Quelle est la stratégie et la planification du numérique dans les écoles ?

#### Réponse

Le prix des tableaux interactifs est d'environ Fr. 8'000.00 à l'achat. Dans notre cas, il est d'environ Fr. 1'400.00 par an en leasing sur 6 ans. Actuellement, 80 salles de classe sont équipées d'écran interactifs dernière génération. Les autres classes sont encore équipées de tableaux blancs interactifs (avec beamer). Pour l'année scolaire 2023-2024, la ville de Sion compte 35 classes de 1-2H ainsi que 101 classes de 3-8H et nous avons avant tout équipé les classes de 3-8H avec ces nouveaux tableaux, ceci en fonction de l'introduction du PER numérique planifié par le canton.

La stratégie du numérique dans les écoles est développée par les instances cantonales toujours en fonction des exigences du Plan d'études romand/PER selon les degrés d'enseignements.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>301.3113</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>91</b>

#### Question 17

Un plan de modernisation du matériel informatique est-il prévu dans les écoles ? A quel rythme ?

#### Réponse

L'intégration du numérique dans les classes valaisannes génère depuis quelque temps des initiatives tant au niveau cantonal que communal. Cela touche de nombreux domaines :

compétences numériques des élèves, infrastructure et équipement technique, formation initiale et continue des enseignants promotion des moyens d'enseignement ... .

Le canton a planifié l'introduction du PER numérique durant la période 2023-2026 en fixant les priorités suivantes : 2023 mise en œuvre pour les 7-8H, 2024 mise en œuvre pour les 1-2H, 5-6H et 9CO, 2025 mise en œuvre pour les 3-4H, 10-11CO et 2026 PER numérique généralisé.

Au niveau communal, nous sommes avant tout concernés par les infrastructures et les équipements. Depuis de nombreuses années déjà, la ville de Sion investit d'importants montants (sous rubrique 3010.3113, en moyenne plus de Fr 110'000.-/an) pour équiper ses salles de classes d'ordinateurs, de tableaux blancs interactifs avec beamer et, depuis deux ans maintenant, de tableaux interactifs (80% des salles de 3-8H au printemps 2024). L'équipement, voire le renouvellement/le remplacement de ces différentes infrastructures est une de nos priorités. Nos objectifs se réfèrent à la planification cantonale concernant l'introduction du PER numérique. Un groupe de travail Canton-Commune, présidé par le Chef du service de l'enseignement, a été chargé de définir la répartition financière en lien avec les moyens d'enseignement en général. Les conclusions de ce groupe devraient bientôt être connues.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>303.3110</b>	<b>Meubles et appareils de bureau</b>	<b>93</b>

**Question 18**

Concernant l'achat de chaises pour les classes d'adaptation, pourquoi ne pas mettre cet achat prévisible au budget ?

**Réponse**

Dans la mesure du possible, nous mettons bien évidemment ce genre de dépenses au budget. Mais comme nous accueillons régulièrement de nouveaux élèves avec des besoins particuliers et que ces arrivées ne sont pas connues une année avant, lors de l'établissement du budget, certaines dépenses doivent alors se faire hors budget. Il est cependant à rappeler que toutes les prestations figurant sous cette rubrique 303 sont entièrement prises en charge par le canton et qu'aucune dépense hors budget n'est effectuée sans l'accord de l'office de l'enseignement spécialisé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.3010</b>	<b>Traitements du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>98</b>

**Question 19**

Y-a-t-il eu un nouvel engagement ? qu'est-ce qui explique la hausse entre les comptes 22 et 23 ?

**Réponse**

La hausse entre les comptes 22 et 23 est due partiellement au renchérissement adopté par la ville, mais effectivement aussi à de nouveaux engagements. Ceci a déjà été annoncé dans le cadre du budget 23 (cf aussi les commentaires) et concerne l'ouverture du nouveau centre scolaire de Champsec avec 10 nouvelles salles de classe ainsi qu'une salle de gymnastique double.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>308.3134</b>	<b>Primes d'assurance de choses</b>	<b>98</b>

**Question 20**

Qu'est-ce qui explique cette augmentation alors que cette rubrique devrait être relativement stable ?

**Réponse**

Cette rubrique contient l'assurance flottes et l'assurance choses (bâtiments) du service des bâtiments scolaires.

La prime totale d'assurance choses (bâtiments) de la Ville de Sion a augmenté en 2023 (CHF 400'000.-) par rapport à 2022 (CHF 350'000.-).

Cette prime totale est ensuite répartie entre les différents services de la Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3144</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>100</b>

**Question 21**

Pour quelles raisons les charges ont doublé pour de l'entretien de bâtiments. Peut-on avoir plus de détails sur les activités réalisées ? Le crédit supp est vague.

**Réponse**

La rubrique 3200.3144.01 résulte d'un transfert du dicastère « Bâtiments et Constructions » au dicastère « Education et Culture » réalisé en 2022 sur la base d'une estimation. Cette estimation est à réévaluer au regard de la réalité des exercices réalisés.

Les dépenses « extraordinaires » de 2023 pour les entretiens des bâtiments culturels sont les suivantes :

Changement du tableau électrique principal du Théâtre de Valère : Fr. 15'700.-

Rénovation installation de chauffage de la Ferme-Asile: montant de Fr. 27'536.-

Remise en état de la Grenette pour transmission à la Ferme Asile et nettoyage : montants de Fr. 27'170.- + Fr. 1890.15 + remplacement des film anti UV : Fr. 2800.20

En sus, les dépenses courantes incluent des dépenses imprévues et urgentes :

Infiltrations d'eau au Théâtre de Valère : Fr. 590.75

Problèmes de chauffage au Théâtre de Valère : Fr. 1748.50 + Fr. 320.40

Problèmes de conduite et d'écoulement au Petithéâtre : Fr. 800.50

Mise au norme du treuil du Théâtre de Valère : Fr. 5523.90

Réparation réfrigérateur du Théâtre de Valère : Fr. 1051.60

Révision et remplacement des cordages usagés du Théâtre de Valère : Fr. 2784.30

Descellement d'une série d'éléments de la dalle de la Grange de la Ferme-Asile : Fr. 3004.35

Remise en conformité du tableau électrique central de la Ferme-Asile : Fr. 10'936.30 + contrôle OIBT : Fr. 969.30

Réparation de la chaudière du Chalet de la Ferme-Asile et changement du chauffe-eau : Fr. 13'841.60 + Fr. 2738.60 + prise en charge du mazout lié à la fuite : Fr. 1637.85

Pose de compteurs d'eau à la Ferme-Asile : Fr. 3521.25

Réparation de l'escalier du Chalet de la Ferme-Asile : Fr. 6951.15

Révision du palan de la Grange de la Ferme-Asile : Fr. 1637.85

Rénovation d'un atelier d'artiste suite à changement de locataire : Fr. 4189.50

Total des montants listés ci-dessus : Fr. 109'675,85

L'entretien des bâtiments par les partenaires est réalisé en accord avec la Ville. Les équipes techniques des partenaires effectuent dès lors des travaux qui déchargent la Ville. Les dépenses qui sont liées à la gestion des bâtiments par les partenaires culturels ont légèrement augmenté en 2023 :

Achats techniques et entretiens du bâtiment par le Spot: 34'000.-

Entretien des bâtiments et ressources mises à disposition par la Ferme Asile selon contrat de prêt à usage : Fr. 65'000.-

La pertinence ou la nécessité de réaliser les travaux est évaluée par le service des bâtiments. La section de la culture a validé ces dépenses afin de garantir le fonctionnement des infrastructures et d'assurer le bon déroulement des projets culturels.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.3910</b>	<b>Imputations internes pour prestations de services</b>	<b>100</b>

#### Question 22

Quelles étaient ces activités supplémentaires justifiant l'augmentation des comptes ?

#### Réponse

Cette rubrique enregistre les prestations de la voirie facturées pour les manifestations culturelles. Le budget 2023 a été fait sur la base des comptes 2021 (période covid). L'année 2023 fut une année pleine et riche en manifestations culturelles.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>320.4260</b>	<b>Remboursements de tiers</b>	<b>101</b>

#### Question 23

80'000 frs au budget et rien dans les comptes, pourquoi ? A quoi est-ce que ce montant correspond ?

#### Réponse

Lors de l'établissement du budget 2023, nous avons tenu compte des consommations d'eau, de chauffage et d'électricité pour le nouveau pôle musique (rubrique 320.3120).

Finally, as these expenses are linked to the construction site for the transformation of the former HEI premises, they have been recorded, as investment, in the dedicated rubric (rubric 320.5040). This revenue expected of 80'000 francs corresponded to the participation of the Canton to the energy and water charges for 2023. The Canton will take its share within the framework of the investment subsidy granted for the Music Pole (rubric 320.6310).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
3	Investissements	308.5040	Terrains bâtis	227

**Question 24**

Centre scolaire de Champsec : 500'000 au budget, rien n'a été dépensé. Est-ce qu'il reste encore des travaux en attente (cf crédit d'engagement de 1,9 millions) ? Est-ce qu'il y a des travaux de prévus ? est-ce que le crédit d'engagement va être utilisé en entier ?

**Réponse**

Other than the budgeted works of Fr. 100'000.- for the artwork, the balance of the works and external arrangements have been executed in spring but they have not yet been invoiced.

Here is the detail of the invoices to be expected :

Extension du centre scolaire de Champsec									
G - factures en cours de traitement (selon e-mail de la DT du 23.02.2024)								Budget	0.00
								Provision	0.00
N°	Date	Ann	Entreprises	CFC - Travaux	Descriptif	Date Factu	Montant		
997		2024	audiSEC Sàrl	29-honoraires	plans évacuation		3'800.00		
997		2024	divers	29- honoraires	bâtiment existant		30'000.00		
902		2024	dénériaz	465-voies d'accès	bon non reçus de la DT		350'000.00		
997		2024	signal	465-voies d'accès	signalisation		10'500.00		
997		2024	non défini	5-documentation ouvrage	plaquette		15'000.00		
997		2024	-	5-réserve pour divers et imprévus			0.00		
911		2024	divers	980-œuvre d'art	concours		100'000.00		
997		2024							
<b>Total des factures à suivre et "probables"</b>							<b>509'300.00</b>		
22.05.2024									

These last invoices will be honored thanks to the provision recorded in the 2022 accounts for the balance of the works linked to this commitment.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>3</b>	<b>Investissements</b>	<b>320.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>228</b>

**Question 25**

Pôle musique : Dépassement des montants budgétisés pour 2023 pour le Pôle Musique. Pour quelle raison ce dépassement et quelle conséquence cela aura sur le crédit total ?

**Réponse**

Pour mémoire, la réalisation du Pôle musique est au bénéfice d'un crédit d'engagement de Fr. 11'700'000.- à +/- 15%, octroyé en automne 2020. Ce montant s'est vu augmenté d'un crédit complémentaire de Fr. 5'350'000.- en avril 2023.

Le dépassement de budget qui apparaît au compte d'investissement 2023 provient d'une accélération du planning d'exécution permettant en particulier d'héberger l'EJMA déjà en fin d'année 2023 dans des locaux aménagés, ainsi que pour des travaux d'infrastructure et de réseaux. Ce dépassement du budget annuel, dédié préalablement à cet objet en 2022, n'a aucune incidence sur le coût final des travaux.

**Dicastère 4 : Affaires sociales**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>4</b>	<b>Investissements</b>	<b>408.5660</b>	<b>Subvention aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>233</b>

**Question 26**

Maison St-François : Est-ce que les travaux ont été reportés partiellement sur un autre exercice ou ont-ils nécessité moins que le budget prévu ? (80'000 au budget, charges : 50'000) ?

**Réponse**

Les travaux prévus par l'EMS St-François ont pris du retard. Dans l'expectative du montant effectif, et vu les engagements pris par la Ville, la somme de Fr. 50'000.- a été provisionnée.

**Dicastère 5 : Sécurité publique**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>500.3109</b>	<b>Autres charges de matériel et de marchandises</b>	<b>129</b>

**Question 27**

Sachets pour crottes de chien : grande augmentation du montant. Est-ce qu'il y a plus de chiens ou le prix des sachets a augmenté ? Est-ce que quelque chose est prévu pour le ramassage du crottin des chevaux ?

**Réponse**

Le montant dépensé dépend du stock disponible. En 2023 il y a eu un achat en début d'année et un nouvel achat en fin d'année, ce qui explique la situation.

Pour ce qui concerne les crottins de chevaux, c'est aujourd'hui la voirie qui se charge du nettoyage. Il n'est pas prévu de système comme pour les chiens, en raison de la nature des crottins. Toutefois, une prévention sera effectuée par la sécurité publique, par l'envoi d'un courrier aux utilisateurs des installations équestres sédunoises et à l'organisateur des jumpings

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>500.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>130</b>

**Question 28**

Le montant des comptes 23 est proche de celui des comptes 2022, mais plus bas par rapport au budget. Pourquoi arrive-t-on à ce montant ?

**Réponse**

Le montant encaissé en 2023 est plus élevé que le montant budgétisé qui est une estimation. Etant donné que cette rubrique comporte les terrasses, chantiers, forains, manifestations, etc, il est difficile d'être précis.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.3101</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>132</b>

**Question 29**

Qu'est-ce qui fait que le volume de nettoyage augmente ? Quelle est la répartition des montants entre le matériel acheté pour le rangement et la fourniture des produits ?

**Réponse**

Le volume de nettoyage évolue en fonction des interventions et de leur typologie. Le ratio est de 2/3 (fourniture) – 1/3 (produits).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>503.4240</b>	<b>Taxes d'utilisation et de prestations de services</b>	<b>133</b>

### Question 30

Le montant a triplé par rapport aux comptes 2022 et plus que doublé par rapport au budget 2023. Peut-on avoir un comparatif entre les prestations et prix pratiqués avant et après la nouvelle directive ? Quelle est la manière de faire du service du feu sur la prise en charge ou la facturation des prestations pour les différents types d'interventions ?

### Réponse

Le CSI suit les bases légales à savoir la LPIEN Article 37 et la directive DIR 001-B OCF (téléchargeable sur le site de l'OCF) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Dans cette dernière, le coût horaire du personnel et des véhicules a été revu à la hausse. De plus, des nouvelles catégories d'intervention sont facturables comme les assistances techniques (secours routier, ascenseur en panne, dégâts d'eau, etc.). Enfin, un suivi important est effectué pour savoir si certaines interventions sont le fait d'une négligence ou d'un acte délibéré, dans de tels cas, l'intervention est facturée à son auteur. La manière de faire est prescrite au niveau cantonal, cela étant une partie du financement de la sécurité incendie.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>506.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>135</b>

### Question 31

Qu'est-ce qui rentre dans ce montant ?

Globalement pour les ambulances : qu'est-ce qui est prévu en termes de ressources humaines, matériel et personnel pour pallier aux interventions de plus en plus nombreuses ?

### Réponse

Ce montant comporte les prestations informatiques CIGES, les frais uniques d'installation du logiciel de planification du personnel, la location de personnel tiers, la location d'une ambulance nécessaire lors d'un entretien afin de répondre au nombre de courses demandées par le 144 et des frais de contentieux.

Pour le futur il est prévu une révision de dispositif préhospitalier valaisan avec probablement une ambulance supplémentaire de jour à Sion. Cas échéant, l'organisation sera adaptée en conséquence. Durant l'année 2024 des essais seront effectués en ce sens, en accord avec l'OCVS.

## Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>600.4250</b>	<b>Vente</b>	<b>144</b>

### Question 32

Les comptes 2022 et 2023 sont bien plus élevés que le montant au budget 2023. Comment cela est-il planifié ? Ne serait-ce pas plus judicieux de mettre un montant plus optimiste pour le prochain budget ?

**Réponse**

Cette rubrique enregistre la vente des regards estampillés "Ville de Sion" au Canton du Valais, à Oiken et aux entreprises de génie civil. Nous tiendrons compte de votre remarque dans l'élaboration du budget 2025.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.3101</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>151</b>

**Question 33**

Pourquoi cette augmentation ?

Est-ce qu'il est possible d'installer des panneaux solaires sur les STEP ?

**Réponse**

Les produits de déphosphatation et les floculants organiques ont fortement augmenté, ce qui se ressent dans les comptes.

Oui, il est possible d'installer des panneaux solaires sur les STEP. Pour la step de Châteauneuf, cette installation sera étudiée dans le projet de réhabilitation 2028-2032 pour le traitement des micropolluants. Pour la step de Chandoline, nous devons refaire toutes les étanchéités des toitures avant de procéder à une installation de panneaux solaires.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.3144</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments</b>	<b>151</b>

**Question 34**

Quelle est la nature de ces travaux d'entretien ?

**Réponse**

Le montant correspond à l'entretien des ouvrages de la step de Châteauneuf.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.4250</b>	<b>Ventes</b>	<b>152</b>

**Question 35**

Concernant l'installation de biogaz, baisse des revenus. Est-ce dû à l'auto-consommation qui a augmenté ? ou à un problème sur l'infrastructure ?

**Réponse**

La baisse des revenus a été provoquée par une panne importante sur un couple chaleur force.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>606.4612</b>	<b>Dédommagements des communes, ass. de communes</b>	<b>152</b>

**Question 36**

Pourquoi il n'y a rien dans les comptes ?

**Réponse**

Aucuns travaux n'ont été entrepris à la step d'Enevi, raison pour laquelle il n'y a pas de recettes.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3100</b>	<b>Matériel de bureau</b>	<b>153</b>

**Question 37**

Est-ce que ce montant concerne d'autres dépenses ou seulement le matériel pédagogique. Les comptes 2022 étaient aussi à 16'000. Pourquoi ce montant ne figure pas plutôt dans la rubrique 608.3102 ? ou dans la rubrique « écoles » ?

**Réponse**

Il s'agit également d'achats de petit matériel auprès des papeteries de la place. Il est de la responsabilité de l'assainissement urbain à sensibiliser notre jeunesse à un comportement adéquat vis-à-vis de nos installations "trions malin".

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3102</b>	<b>Imprimés, publications</b>	<b>153</b>

**Question 38**

Qu'est-ce qui était prévu et qui n'a pas été fait ?

**Réponse**

La campagne d'information sur les biodéchets a dû être reportée.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3119</b>	<b>Autres immobilisations</b>	<b>153</b>

**Question 39**

Est-ce que le montant est en lien avec GastroVert ou autre ? Quel est l'état de la situation de ce système ? Où ont été installés les conteneurs pour GastroVert et quel est le bilan du fonctionnement du système ? quel est l'avis de la population/utilisateurs ?

**Réponse**

Tous les conteneurs pour GastroVert ont été installés. La gestion de ces conteneurs est de la responsabilité d'Enevi. Il est trop tôt pour un bilan. Enevi établira un premier bilan au 31 décembre 2024.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>608.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>153</b>

**Question 40**

Comment est exercé le contrôle de la collecte des déchets ? Est-ce qu'une étude a été réalisée concernant l'internalisation de ces prestations ? quelle est la répartition des coûts de transport de ces déchets ? quel prestataire reçoit quelle prestation pour quelle activité ? est-il a un contrat renouvelable ou des appels d'offres qui ont été faites ? et pour GazEL jusqu'ou vont-ils pour chercher des déchets verts ?

**Réponse**

Le contrôle de la collecte des déchets est assuré par la section de l'assainissement urbain "déchets".

Aucune étude n'a été réalisée sur l'internalisation de ces prestations.

Le coût des transports en fonction des déchets est le suivant :

- Ordures ménagères Fr. 772'620.58
- Déchets verts Fr. 582'516.09
- Papier-carton Fr. 529'962.68
- Verres Fr. 96'857.39
- Tri à la source Fr. 228'071.38

Les prestataires de transport ont des contrats d'une durée de 12 ans obtenus sur la base d'appels d'offre selon la loi sur les marchés publics.

Pour GazEl, la Ville de Sion leur livre la totalité de ses déchets verts.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>609.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	<b>155</b>

**Question 41**

Qu'est-ce qui explique une telle différence avec le budget ? quelle est la part d'eau et la part d'énergie ? qu'est ce qui a augmenté ?

**Réponse**

Le budget de l'électricité a été surestimé. L'eau nous appartient. L'achat de l'eau aux autres communes représente un 10% de cette rubrique. Le 90% concerne l'achat de l'électricité pour faire tourner les pompes.

Les comptes 2023 sont pratiquement les mêmes que les comptes 2022.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>620.3120</b>	<b>Achats d'eau et d'énergies</b>	<b>156</b>

**Question 42**

La CEU souhaite un détail des charges, en particulier une séparation entre gaz et électricité

**Réponse**

Nous n'utilisons pas de gaz pour les parkings.  
Cette rubrique enregistre les factures d'électricité d'OIKEN.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>610.4260</b>	<b>Remboursement de tiers</b>	<b>157</b>

**Question 43**

Réparation de barrières : que s'est-il passé ?

**Réponse**

Un conducteur n'a pas vu que la barrière ne s'était pas levée.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>610.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>157</b>

**Question 44**

Pourquoi le montant est revu à la baisse dans le budget ? quelles recettes ont augmenté ?

**Réponse**

Le budget 2023 (Fr. 3'920'000.-) a été établi sur la base des comptes 2021 qui stipulaient un montant de Fr. 3'861'089.91.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Investissements</b>	<b>604.5290</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>247</b>

**Question 45**

Remembrement parcellaire Turin Est : 640'000 frs budgétisés, qu'est-ce qui explique la non utilisation du montant ?

**Réponse**

La réalisation du RPU de Turin Est est retardée car les oppositions sont toujours en traitement. Le Conseil d'Etat doit approuver au préalable le plan d'aménagement détaillé du secteur. Nous avons bon espoir que cette décision tombera d'ici la fin de l'année. Ainsi, le traitement des oppositions pourra débuter.

**Dicastère 7 : Bâtiments & Constructions**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>169</b>

**Question 46**

Les Agettes : Qu'est-ce qui a mené à ce report concernant l'inventaire des bâtiments ?

**Réponse**

Les ressources dédiées au patrimoine sont intégrées à la section « Etudes et projets » du service ; le lancement de cet inventaire complémentaire, qui appelle la constitution d'une commission externe d'évaluation et une mise à jour des documents existants, n'a pas pu être planifié dans le cadre des priorités 2023. L'accent a été porté à l'intégration dans le SIT communal de l'inventaire déjà réalisé.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>169</b>

**Question 47**

La CEU souhaite le détail de ces montants.

**Réponse**

Il s'agit des montants relatifs aux honoraires des membres de la Commission consultative vieille ville. Il n'y a pas d'autres mandats d'experts et de spécialistes confiés en 2023.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>700.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>169</b>

**Question 48**

Détail de ce qui a été fait, du nombre de bâtiments ? et pourquoi le montant budgétisé n'a pas été utilisé ?

**Réponse**

Les subventionnements octroyés sous cette rubrique concernent exclusivement celles relatives aux bâtiments en vieille ville et dans les villages/hameaux, ainsi que ceux classés à l'inventaire du patrimoine bâti.

Les demandes font d'abord l'objet d'une promesse, que nous pouvons intégrer à notre budget, puis d'une demande de paiement à la fin des travaux.

Les écarts de temps sont très variables entre ces deux moments, avec parfois des projets différés ou abandonnés. Nous procédons à des provisions d'une année sur l'autre pour garantir que les promesses données aux requérants puissent être honorées lors de la présentation du décompte final des travaux. Le but n'étant pas de provisionner exagérément ces comptes, pour lesquels moins de demandes nous sont parvenues, les budgets ont été temporairement été réduits ; Ils retrouveront leur niveau antérieur dans les années à venir.

Il faut rappeler que le cadre du subventionnement octroyé par la Ville est clairement défini dans les « Directives relatives aux subventions - bâtiments et ensembles bâtis protégés » et les « Travaux subventionnables au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti » de novembre 2020.

Pour l'année 2023, différents requérants ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de Fr. 89'183,10.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.3300</b>	<b>Amortissements immobilisations corporelles</b>	<b>171</b>

**Question 49**

Amortissement plus important que prévu, pourquoi ?

**Réponse**

La rubrique 701.3300 concerne les amortissements des bâtiments administratifs de la Ville de Sion.

Les amortissements comptables du budget 2023 ont été calculés de la manière suivante :

- Patrimoine administratif au 31 décembre 2021
- + investissements nets prévus au budget 2022
- ./ projection d'amortissements comptables pour les comptes 2022
- + investissements nets prévus au budget 2023

De manière générale, les rubriques des amortissements comptables varient en fonction de la réalisation ou non des investissements prévus.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>701.4470</b>	<b>Loyers terrains bâtis, biens-fonds PA It</b>	<b>172</b>

**Question 50**

Pourquoi le revenu est plus important que prévu au budget ?

**Réponse**

Cela est dû aux changements qui apparaissent en cours d'année, en particulier :

- ° Location à l'APEA des locaux de l'Av. de la Gare 21
- ° Location Auberge de Jeunesse à Alaïa Lodge
- ° Location de l'ancien office du tourisme à la Maison Charles Favre
- ° Prolongation du bail du 13 novembre par Fresch Services
- ° Reprise Tea Room Casino par Mme Alissia Weber

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>705.3010</b>	<b>Traitements du personnel administratif et d'exploitation</b>	<b>173</b>

**Question 51**

Qu'est-ce qui explique cette baisse des charges ?

**Réponse**

La réorganisation du personnel du centre funéraire n'a pas encore pu être finalisée durant l'année 2023.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Investissements</b>	<b>701.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>255</b>

**Question 52**

Bâtiments Rue des Casernes 57 : Montants mis à disposition mais pas utilisés alors qu'une communication avait été effectuée sur le projet « Autarcity ». Pourquoi les travaux ont été reportés ?

**Réponse**

Selon la proposition d'adjudication du 25 janvier 2024, le conseil municipal a demandé au service d'attendre avant de débiter les travaux. A ce jour la somme n'a pas été provisionnée, un crédit supplémentaire sera demandé prochainement dans le but de s'engager les travaux en automne de cette année en coordination avec l'entreprise OIKEN.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Investissements</b>	<b>701.5620</b>	<b>Subventions aux communes et associations de communes</b>	<b>255</b>

**Question 53**

Hôtel de Ville – réfection toiture : pourquoi la Ville participe à la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville, alors que la Ville est locataire ? Quel est l'accord avec la Bourgeoisie pour occuper les locaux de l'Hôtel de Ville ainsi que les autres bâtiments bourgeoisiaux ?

**Réponse**

Le décompte des travaux a été établi selon convention conclue de longue date entre la Ville de Sion et la Bourgeoisie, sur la base d'une répartition de 70% Ville de Sion / 30% Bourgeoisie. Cette répartition est utilisée pour les charges de l'Hôtel de Ville à titre de location du bâtiment par la Ville de Sion. Pour la Maison Supersaxo, le bâtiment est mis gratuitement à disposition pour une période de 5 ans.

**Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité**

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>850.3320</b>	<b>Amortissements immobilisations incorporelles</b>	<b>179</b>

**Question 54**

Quelles études sur le développement territorial sont liées à ces amortissements comptables ?

**Réponse**

Il s'agit des études liées au développement du quartier Ronquoz 21. Ces études sont comptabilisées en investissement, sous rubrique 850.5290.

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>850.3637</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>179</b>

**Question 55**

Toitures végétalisées : pourquoi le montant n'a pas été utilisé ? quelle communication a été faite ?

**Réponse**

Il n'y a pas eu de demande de subvention de la part des propriétaires / constructeurs.

Concernant la communication, un communiqué de presse a été diffusé et une page d'information ad hoc est publiée sur le site internet communal. La RTS a publié une information et une vidéo, le Nouvelliste a publié un article, Batimag aussi et Rhône FM a également dédié une information ad hoc.

<https://www.sion.ch/communiqués/1968394>

<https://www.sion.ch/themes/64222>

<https://www.rts.ch/info/regions/valais/14378729-sion-subventionne-les-toitures-vegetalisees-une-arme-verte-aux-multiples-avantages.html>

<https://www.batimag.ch/architecture/sion-encourage-les-proprietaires-a-opter-pour-des-toitures-vegetalisees-6325>

<https://www.lenouvelliste.ch/valais/valais-central/sion-district/sion-commune/sion-accorde-des-subventions-pour-vegetaliser-ses-toits-1327481>

<https://www.rhonefm.ch/habitat/sion-des-subventions-pour-les-toits-vegetalises-89150>

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>852.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>180</b>

### Question 56

Est-ce qu'il y a un plan de renouvellement des machines ? qu'est-ce qui sera changé les prochaines années ?

### Réponse

Les appareils et machines sont utilisés au maximum de leur capacité qui est devenue de plus en plus difficile à prévoir au regard de l'obsolescence avancée de certains matériels. La section parcs et jardins recourt à une mécanisation de certaines tâches pour des raisons multiples : réduction de services tiers coûteux, augmentation de la productivité et de la sécurité, optimisation des besoins en main d'œuvre au regard des surfaces toujours plus importantes à aménager et à entretenir et de la diversification des tâches, réduction des produits phytosanitaires.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.3130</b>	<b>Prestations de services de tiers</b>	<b>183</b>

### Question 57

Détail demandé. Est-ce que Velospot fait partie de cette rubrique ?  
Qu'est-ce qu'est Mobility Flex ?

### Réponse

Effectivement, la redevance annuelle payée à Vélospot pour les stations de vélos en libre-service fait partie de cette rubrique. En 2023, le montant payé a été de CHF 131'930.- Pour rappel, le nouveau réseau en fonction a été mis en place au travers d'un appel d'offres mené par l'AggloValaisCentral. Toutes les communes de l'Agglo paient donc la même redevance unitaire.

MobilityFlex correspond à la voiture électrique en libre-service disponible à Uvrier, mise en place dans le cadre d'un contrat avec la société Mobility. :

<https://www.sion.ch/communiqués/1961887>

La mise en œuvre de cette offre a aussi permis de mettre à disposition une borne électrique en libre-service sur le domaine public communal, Uvrier n'étant pas encore pourvu d'une telle possibilité de rechargement jusqu'alors.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>856.3132</b>	<b>Honoraires experts et spécialistes</b>	<b>183</b>

### Question 58

Pourrait-on nous parler du laboratoire de mobilité ? quel est son mandat ?

### Réponse

Le Laboratoire de la Mobilité dispose d'un site interne dédié :

<https://www.mobilitylab.ch/le-lab/mobility-lab-sion-valais>

Le mobility lab réunit à Sion-Valais depuis 2014 l'EPFL, la HES-SO Valais-Wallis, le Canton du Valais, la Ville de Sion et la Poste. Ensemble, ces partenaires développent des idées novatrices et testent des solutions, particulièrement en matière de la mobilité. Ainsi, la première exploitation au monde de bus sans conducteur s'est déroulé sur la voie publique à Sion. L'équipe Open Innovation de la Poste assure la coordination du laboratoire.

Parmi les projets en cours, on peut citer l'appel à projet académique en lien avec l'électrification des bus sédunois :

<https://www.mobilitylab.ch/actualités/page-de-détails/news/appel-a-projets-innovants-electrification-de-la-flotte-de-bus-a-sion>

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>858.3141</b>	<b>Entretien des routes / voies de communication</b>	<b>184</b>

**Question 59**

Dans l'explication on parle d' « entretien minimal », alors que l'augmentation par rapport au budget est importante. Qu'est-ce qui explique cette augmentation ?

**Réponse**

Les voies ferrées industrielles font l'objet d'analyses approfondies dans le cadre d'un audit de l'Office fédéral des transports, d'un examen de l'infrastructure menée par les CFF et d'une procédure de mise à niveau des passages à niveaux. Des expertises ont dû être commandées pour mener à bien ces analyses et une partie des budgets d'expertises ont été imputées sur cette rubrique. Les interventions opérationnelles sont bien restées limitées à un entretien minimal.

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>860.3110</b>	<b>Meubles et appareils de bureau</b>	<b>185</b>

**Question 60**

Qu'est qui a été acheté et qu'est-ce qui explique cette dépense ?

**Réponse**

Il s'agit de meubles pour les nouveaux bureaux à l'étage pour Fr. 28'000.-, d'une installation de surveillance pour Fr. 17'000.- et d'un écran interactif avec supports pour Fr. 19'000.-

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Investissements</b>	<b>852.5290</b>	<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>261</b>

**Question 61**

Ronquoz 21 : études reportées à une date ultérieure ou pas de besoins actuels ?

**Réponse**

Il s'agit effectivement du report de plusieurs études de détail (développement de la place de la gare sud avec les CFF, parc des câbles) liées aux coordinations avec des tiers de même que des études ont pu être réalisées en réduisant les prestations effectives fournies.

**Dicastère 9 : Sport, Jeunesse & Loisirs**

<i>Division n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
-----------------------	----------------	--------------------------	--------------	-------------

<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>900.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>195</b>
----------	-----------------------	-----------------	---	------------

**Question 62**

Explications plus complètes. S'il s'agit d'un remplacement urgent pourquoi n'y a-t-il pas plus d'anticipation ?

**Réponse**

Dans notre planification orientée vers l'économicité (à savoir exploiter les véhicules au maximum de leur durée de vie), nous avons prévu de budgéter le remplacement de ce véhicule ultérieurement vu sa vétusté. Ceci dit, les pannes répétées dans l'intervalle ont eu raison de son fonctionnement.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>900.3170</b>	<b>Frais de déplacement et autres frais</b>	<b>195</b>

**Question 63**

Détail demandé.

**Réponse**

En sus du renseignement complémentaire donné aux comptes 2023, il s'agit :

- de frais de déplacements et débours pour les activités de terrain du personnel administratif inhérentes à leurs fonctions ;
- de prises en compte formelles de boissons et casse-croûtes dans le cadre de formations exigées pour le personnel (moniteurs-trices et auxiliaires) liées aux activités saisonnières comme par exemple l'Ecole de Tennis, le Sport Loisirs Facultatifs ou le gardiennage d'été en piscines ;
- de la prise en compte du souper annuel du service.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>901.3101</b>	<b>Matériel d'exploitation, fournitures</b>	<b>197</b>

**Question 64**

Dans l'explication, on note « à caractère impératif » ! à définir

**Réponse**

Par caractère impératif, on entend effectivement l'engagement de la Ville à devoir fournir les prestations d'entretiens nécessaires à garantir l'exploitation des installations, la sécurité et l'activité des utilisateurs comme pour toutes prestations de service publique ou des prestations reposant sur des engagements conventionnés ou contractuels.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>901.3111</b>	<b>Machines, appareils et véhicules</b>	<b>197</b>

**Question 65**

Explication de « à caractère géopolitique ». Que vient faire la géopolitique là-dedans ?

**Réponse**

Par caractère géopolitique, on entend effectivement la pression sur la disponibilité des matières premières due à la guerre entre la Russie et l'Ukraine et par conséquent une explosion des prix (l'Ukraine étant une grande productrice entre autre d'acier et d'engrais) sans compter les blocus et autres frais de transports dans la région précitée.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>906.3090</b>	<b>Formation et perfectionnement du personnel</b>	<b>203</b>

**Question 66**

Quelle est la répartition des montants ?

**Réponse**

La répartition des montants inclut les frais de formation continue des collaborateur-trices du secteur, proposée par l'Etat du Valais et encouragée par la Municipalité, ainsi que d'inscriptions à des conférences/colloques thématiques afin d'être à jour quant aux évolutions sociétales dans le domaine de la jeunesse.

<i>Division</i> <i>n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num.</i> <i>rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
<b>9</b>	<b>Investissements</b>	<b>901.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>269</b>

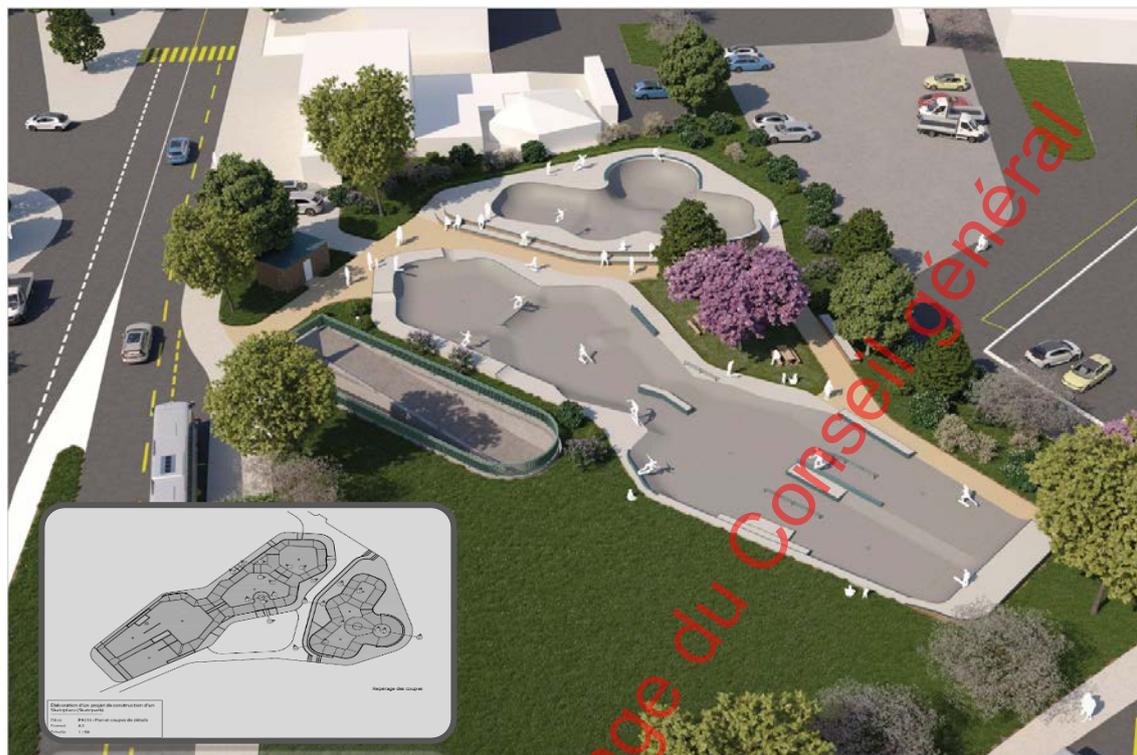
**Question 67**

Projet du Skate Plaza : est-ce que le projet a été validé ? peut-on voir le projet et quel est le planning pour le skate parc ? et quel est le budget du projet ?

**Réponse**

Oui, le projet a été formellement validé tout au long des différentes étapes ainsi que lors de la planification financière (étude de faisabilité et enveloppe budgétaire soumises au conseil municipal, validation d'une procédure d'appel d'offres selon un cahier de soumission co-construit et ratifié par l'association d'utilisateur-trice-s Sion Ride, adjudication d'un mandat à des entreprises couvrant la conception du skateplaza, etc.). Le planning intentionnel prévoit une mise en service de la nouvelle infrastructure courant 2025, ceci afin de garantir une offre en continu dans le contexte de l'inauguration du nouveau collège et du déménagement nécessaire des anciens modules de skate en façade de ce dernier. Le futur skateplaza est devisé à Fr. 1,5 mio, pour sa partie programmatique auquel s'ajoute le transfert du terrain du PF au PA ainsi que Fr. 0.5 mio.- pour les aménagements extérieurs, d'arborisation, de végétalisation et d'autres assises, etc.

L'expression de cette nouvelle infrastructure épouse la forme suivante :



<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Investissements</b>	<b>901.5040</b>	<b>Terrains bâtis</b>	<b>269</b>

**Question 68**

Centres sportifs : quel est le planning pour les travaux du terrain synthétique des terrains de foot de Bramois ?

**Réponse**

Le planning intentionnel est le suivant :

- Deuxième semestre 2024 : études et travaux préparatoires ;
- Année 2025 : réalisation ;
- Fin deuxième semestre 2025 : livraison finale et mise en service.

**Questions de la commission sociale et culturelle**
**Dicastère 0**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>0</b>	<b>Fonct. ou Inv.</b>	<b>nnn.nnnn</b>		

**Dicastère 1 : Administration générale & Finances**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>1</b>	<b>Fonct.</b>	<b>110.363 6</b>	<b>Subventions aux organisations privées à but non lucratif</b>	<b>59-295</b>

**Question 1**

*Pourquoi le budget a-t-il été diminué de moitié ? Qui bénéficie de ces subventions ? Depuis combien de temps cette somme n'a-t-elle pas fluctué ?*

**Réponse**

Sauf erreur ou mauvaise compréhension, la rubrique n'a pas diminué ; le montant dépensé est un peu plus élevé. Il se compose d'une subvention à la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, d'une subvention pour financer la location de la salle du Sacré-Cœur pour l'organisation et lotos, d'une subvention à l'Association Valais/Wallis Time Machine, d'une subvention au Chœur Oracantat (concert à Bramois) et d'une subvention au Chœur mixte de Platta (concert de jubilé, 50<sup>e</sup> anniversaire).

**Dicastère 3 : Education & Culture**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonct.</b>	<b>304</b>	<b>Hautes Ecoles</b>	<b>94</b>

**Question 2**

*Est-ce que les coupes prévues dans le budget de la Confédération pour 2025 concernant l'EPFL auront un impact sur le site de Sion, sur le nombre d'instituts et de recherches et, in fine, sur les comptes de la ville ?*

### Réponse

Au vu du bilan très positif du développement de l'EPFL Valais Wallis depuis 2012 (15 chaires - 6 chaires dans le domaine de l'énergie, 8 chaires en environnement, 1 chaire dans le domaine de la santé, et 2 groupes de recherche implantés en Valais, dont 7 chaires financées par le Canton du Valais), le Conseil d'Etat valaisan et la direction de l'EPFL ont exprimé le 30 novembre 2022 à Sion l'intention d'unir leurs forces pour créer ensemble un pôle de recherche, d'innovation et de formation d'envergure nationale et internationale autour de la transition énergétique verte en Valais à Sion.

L'impact des coupes qui sont uniquement prévues pour le budget 2025 des EPF, n'aura pas d'incidence sur le développement du site valaisan. Le Conseil d'Etat et la direction de l'EPFL sont prêts à signer un avenant à la convention afin de s'engager ensemble sur la poursuite du développement entrepris il y a 12 ans, ledit avenant a par ailleurs été présenté au conseil municipal de Sion.

De plus, nous ne voyons pas de lien direct entre les futures contributions fédérales aux EPF et les contributions de la ville de Sion à l'EPFL Valais Wallis. En effet, cette contribution est calculée sur le financement du Canton à l'EPFL Valais Wallis. Ce financement cantonal est fixé par convention et celle-ci vient d'être renouvelée pour 2023-2026.

Pour ce qui est de la contribution de la Ville aux charges de fonctionnement (part la plus importante de la contribution communale), les montants (dégressifs) ont été fixés par Décision du Conseil d'Etat pour 2023, 2024 et 2025 et cette obligation légale s'éteint à partir de 2026. La contribution annuelle de la ville de Sion aux charges d'investissement et de location de l'EPFL Valais Wallis représente quant à elle un montant moindre pour la Ville en comparaison avec ses engagements pour Energypolis (part HES-SO) et le futur Campus du pôle Santé.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonct.</b>	<b>307</b>	<b>Intégration de la Bibliothèque municipale ... dans la Médiathèque Valais</b>	<b>97</b>

### Question 3

*Quels sont les détails (financier et en ressources humaines) de la somme allouée par la Commune auprès de la Médiathèque ?*

*Que règle la Convention à cet égard ?*

### Réponse

La convention concernant l'organisation et la gestion de la Médiathèque Valais-Sion entre la Ville de Sion et le Canton du Valais a été signé en juin 2010.

En ce qui concerne les engagements financiers de la ville, il a été convenu :

- loyers : « la ville de Sion contribue aux frais d'utilisation des locaux de la MV-SION sur la base d'une surface forfaitaire de 900 m2 et pour un montant de Frs 150.- par m2, soit un montant annuel de Fr 135'000.-. Elle participe aux charges, frais d'entretien, de fournitures, de conciergerie et de nettoyage de ces locaux pour un montant de Fr 20.- par m2, soit Fr 18'000.- par an ». Ce montant total figure aux comptes sous la rubrique 307.3631 et n'a pas changé depuis la signature de la convention.

- crédit d'acquisition : « la Ville porte à son budget les sommes nécessaires à l'acquisition des collections de documents pour les fonctions communales, ainsi que pour les frais éventuels liés aux prestations de nature communale conformément aux directives et normes de référence ». Selon la convention, nombre de documents à acquérir annuellement = 43'147 au prix moyen de Fr 30.-/le document, ce qui fait un total d'environ Fr 130'000.-. Ces dépenses sont enregistrées sous rubrique 307.3102 (achats de documents) et partiellement sous rubrique 307.3130 (prestations de nature communale) et n'ont pas changé depuis la signature de la convention.
- ressources humaines : selon les chiffres donnés par la Bibliothèque municipale BM de Sion et la bibliothèque des jeunes BJ lors de l'enquête de l'office fédéral de la statistique en 2012, le nombre d'EPT à la BM était de 2.8 EPT et le nombre d'EPT à la BJ était de 2.7, soit 5.5 EPT au total. A ce jour, ce total d'EPT n'a pas évolué depuis la signature de la convention.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>3</b>	<b>Fonct.</b>	<b>320.314 4</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et bâtiments...</b>	<b>100</b>

**Question 4**

*Quels sont les prochaines étapes prévues s'agissant des travaux à la Ferme Asile ?*

**Réponse**

La priorité sera donnée à la rénovation des planchers de la salle et à la sécurisation des galeries situées à l'est de la salle principale. La réfection de la toiture devrait suivre dans les planifications pluriannuelles.

**Dicastère 4 : Affaires sociales**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>4</b>	<b>Fonct.</b>	<b>401.363 1</b>	<b>Prévoyances et assurances sociales</b>	<b>122</b>

**Question 5**

*La CSC prend note que durant la dernière période le taux d'emploi était favorable ce qui a diminué les demandes d'aides sociales. Cependant, au vu de l'inflation et de la conjoncture économique incertaine, le budget devrait être, selon nous, élaboré avec prudence.*

**Réponse**

En effet, il y a eu une diminution des dossiers d'aide sociale, certainement due au taux d'emploi plus favorable. Il y a également eu plusieurs fermetures de dossiers en raison de demandes AI acceptées.

Cette diminution ne nous semble pas si importante pour le moment. A noter que nous observons également de nouvelles demandes d'aide sociale liées à la récente réforme des PC qui a eu pour conséquence de supprimer les prestations complémentaires à certaines personnes.

Ces dernières années, les forfaits d'entretien ont évolués à plusieurs reprises et le service social doit également prendre en charge les augmentations de loyer. Dès lors, la situation reste incertaine et il est difficile de se prononcer sur une diminution durable des prestations d'aide sociale. Le budget 2025 sera établi sur la base des éléments portés à la connaissance du service à ce jour.

### Dicastère 5 : Sécurité publique

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>5</b>	<b>Fonct.</b>	<b>500.403 3</b>	<b>Taxes sur les chiens</b>	<b>130</b>

#### Question 6

*Les revenus ont augmenté de presque 60'000 francs par rapport au budget, dès lors pourquoi avoir ôté les sacs pour le ramassage des crottes à différents endroits stratégiques de la ville ?*

#### Réponse

Veillez nous indiquer à quels endroits stratégiques de la Ville il manque des sacs à crottes.

La voirie n'a pas diminué le nombre de sacs pour le ramassage. Le dispositif a d'ailleurs été complété.

### Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>6</b>	<b>Fonct.</b>	<b>603.463 6</b>	<b>Agriculture et gérance des domaines</b>	<b>149</b>

#### Question 7

*Quelle est l'utilisation faite de cette subvention accordée par l'Association des Amis du Bisse de Vex à la ville ? Pourquoi cette association verse-t-elle de l'argent à la ville ?*

#### Réponse

La subvention accordée par l'Association des Amis du Bisse de Vex est allouée uniquement au Grand Bisse de Vex venant de Nendaz. Cet argent est comptabilisé dans le compte à financements spéciaux 2090.06 (voir page 52).

**Dicastère 7 : Bâtiments et constructions**

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonct.</b>	<b>700</b>	<b>Bâtiments et constructions</b>	<b>169</b>

**Question 8**

*Vu l'augmentation des déprédations causées par les tags et les graffiti sur des bâtiments historiques, la CSC aimerait savoir si la politique de sensibilisation a été mise en question et si son efficacité a été évaluée. Est-ce que la ville pense faire quelque chose de plus ?*

**Réponse**

Contre les tagueurs sauvages et cagoulés, une politique de sensibilisation est inutile. La Ville de Sion a demandé à la PRVC une vigilance accrue, elle a également demandé à tous les propriétaires touchés de porter plainte systématiquement. Elle soutient financièrement 50% des frais de nettoyage. Le résultat ne s'est pas fait attendre, la police a pu arrêter et démasquer un tagueur en flagrant délit. Toutefois, nous restons vigilants.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonct.</b>	<b>700.363 6</b>	<b>Subventions aux organisations privées</b>	<b>169</b>

**Question 9**

*Quelle est la nature de la subvention ponctuelle de 5000 francs (non distribuée) ?*

**Réponse**

Il s'agit d'un montant réservé annuellement pour des participations à des expositions, des publications, ou autres événements liés à l'architecture et au patrimoine, organisés ou réalisés par des tiers privés.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>7</b>	<b>Fonct.</b>	<b>700.363 7</b>	<b>Subventions aux personnes physiques</b>	<b>169</b>

**Question 10**

*Pourquoi y a-t-il une diminution des subventions pour la rénovation des façades ?*

**Réponse**

Les subventionnements octroyés par la Ville dépendent intégralement des dossiers déposés par les privés, au titre de bâtiments en vieille ville / hameaux ou classés à l'inventaire du patrimoine

bâti. Ces demandes font d'abord l'objet d'une promesse, que nous pouvons intégrer à notre budget, puis d'une demande de paiement à la fin des travaux.

Les écarts de temps sont très variables entre ces deux moments, avec parfois des projets différés ou abandonnés. Nous procédons à des provisions d'une année sur l'autre pour garantir que les promesses données aux requérants puissent être honorées lors de la présentation du décompte final des travaux. Le but n'étant pas de provisionner exagérément ces comptes, pour lesquels moins de demandes nous sont parvenues, les budgets ont été temporairement réduits ; Ils retrouveront leur niveau antérieur dans les années à venir.

Il faut rappeler que le cadre du subventionnement octroyé par la Ville est clairement défini dans les « Directives relatives aux subventions - bâtiments et ensembles bâtis protégés » et les « Travaux subventionnables au titre de la conservation et de la restauration du patrimoine bâti » de novembre 2020.

### Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>8</b>	<b>Fonct.</b>	<b>850.301 0</b>	<b>Traitements du personnel administratif</b>	<b>179</b>

#### Question 11

*Au budget 2023, il avait été prévu 52,4 collaborateurs et 7,5 auxiliaires. Finalement, dans les comptes, nous avons 48,1 collaborateurs et 14,2 auxiliaires. Comment expliquer cette différence dans les prévisions ?*

#### Réponse

La rubrique 850.3010 ne concerne que des sections urbanisme et mobilité, le secrétariat du service et sa direction. Il n'y a pas eu de variation par rapport au projet de budget 2023. Pour la section Parcs et jardins, il n'y a pas eu de variation significative.

Pour l'aéroport, il y a eu un transfert d'un collaborateur piste à l' AIS et les quatre auxiliaires pressentis pour être engagés à plein temps ne l'ont pas été, ils ont gardé leur statut d'auxiliaire.

### Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonct.</b>	<b>902.314 4</b>	<b>Entretien des terrains bâtis et des bâtiments</b>	<b>199</b>

#### Question 12

*Concernant les dommages réalisés par des tiers sur les toits de la piscine, est-ce qu'une assurance entre en matière sur le remboursement de ces frais ?*

*Peut-on connaître le nombre de déprédations, la période durant lesquelles elles ont eu lieu et le coût total des dégâts ?*

**Réponse**

Non, car les faits ont été constatés par le prestataire en charge du contrat d'entretien dans une temporalité des faits récriminés non déterminable, ni visibles, car en toiture. De plus, il n'est pas possible d'entrer en matière ultérieurement, cette réfection nécessitant une mise aux normes d'un système différent, à savoir, une protection anti-chutes de personnes en cas de brisure.

Non, pour toutes les raisons indiquées ci-dessus. Par contre, la mise en conformité de cette nouvelle structure s'élève à Fr. 11'847.-.

<i>vision</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
<b>9</b>	<b>Fonct.</b>	<b>906.30.1 0</b>	<b>Administration jeunesse</b>	<b>210</b>

**Question 13**

*Concernant le manque d'accompagnateurs pour passeport-vacances et le retrait de certains programmes, la CSC s'inquiète du futur de cette offre pour les enfants. De manière générale, pourrait-on connaître la situation actuelle de passeport-vacances ?*

**Réponse**

Pour cette association intercommunale, l'énergie conséquente déployée par les personnes en charge de la gestion et du comité permet de maintenir pour l'heure un programme d'activités toujours aussi attractif (plus de 300 activités !) ainsi que les contingents d'accompagnateurs-trices nécessaires (de l'ordre de 150 à 200 personnes, également recrutées auprès des parents des participants).

A noter que la commune de St-Léonard, au vu du ratio « implication bénévole des répondants locaux versus nombres de participants », a choisi de se retirer de l'association et par conséquent de ne plus offrir cette prestation à sa population.

Document de travail à l'usage du Conseil général